

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 23 AVRIL 2012

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 13 avril 2012, accompagnée d'un ordre du jour comportant 62 objets et de deux ordres du jour complémentaires datés des 17 et 19 avril 2012 comportant chacun 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 25 présents

Présidence de M. Marc BARVAIS, Bourgmestre faisant fonction

Présents : ~~Mme C. HOUDART~~, M. BEUGNIES, M. MARTIN, M. SAKAS, ~~M. DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER~~, MM. DARVILLE, DEPLUS, Échevins G. GOETGEBUER, Président du CPAS ~~M. DI RUPO, M. BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, M. MILLER, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINA, M. ROSSI~~, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, ~~M. DE PUYT, M. MANDERLIER~~, M. LECOCQ, M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, ~~Mme MERCIER A.M., M. LAFOSSÉ, Mme MOUCHERON~~, M. HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA, ~~Mme NAHIME~~, Mme BRICHAUX, ~~Mme JOB~~, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, ~~M. JACQUEMIN~~, M. DUPONT X., M. BRESART, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, ~~Mme DEJARDIN~~, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mme FRANCO, Mme WAELPUT, Conseillers et M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Mesdames, Messieurs, chers Collègues, je propose que nous commençons nos travaux. Je tiens à excuser l'absence de Mme Francine CRUVEILLER, de M. Richard MILLER, de M. Jacques DE PUYT, de Mme Anne-Marie MERCIER et de Mme Nahime KHADIJA. Les retards de Mme Joëlle KAPOMPOLE, de M. Bruno ROSSI, de Mme HOUDART et de M. Jean-Pierre DUPONT et M. DI RUPO doit nous rejoindre également.

Je vous signale que le procès-verbal de la séance du Conseil du 19 mars est sur la table et qu'il sera approuvé en fin de séance s'il n'y a pas de remarques.

Dans les points portés à l'ordre du jour, il convient de voter l'urgence sur deux points. Le 24^e bis, un point sur le site des Grands Prés. Vente de diverses parcelles et approbation de l'avenant à la convention de base voiries. C'est un dossier de la Cellule foncière. Il doit passer après le 24^e objet. Le 46^e bis, c'est le Centre d'interprétation d'histoire militaire à la Machine à Eau – Approbation de l'avant-projet pour la scénographie et la muséographie. Vous êtes d'accord pour voter l'urgence pour ces deux points ? Merci.

Il y a un point qui est remis, c'est le 7^e objet.

Je vous signale que nous aurons une question concernant la sécurité par M. Xavier DUPONT, j'y répondrais ainsi que des interpellations : travaux sur la piscine de Cuesmes (M. Willy MERCIER), M. l'Echevin SAKAS vous répondra. Une question concernant Mons Capitale culturelle, l'accessibilité (M. Willy MERCIER), c'est M. Nicolas MARTIN qui répondra. Le Parc Chanoine Puissant et son accessibilité (de M. HAMBYE), M. l'Echevin DARVILLE répondra. Pavés montois (question du Conseiller HAMBYE), c'est M. DARVILLE qui répondra et le blocage de la rue du Parc (de M. HAMBYE), c'est également M. DARVILLE qui répondra. Nous allons donc commencer l'ordre du jour.

1^o objet : POLICE CIRCULATION

a) Réglementation du stationnement – rue du Gouvernement à Mons GEP 6002/175

ADOPTE à l'unanimité - 1^{ère} annexe

b) Création d'un emplacement PMR – rue de l'Espinette à Cuesmes GEP 6002/CU/34

ADOPTE à l'unanimité - 2^{ème} annexe

c) Création d'un emplacement PMR – rue des Arbalestriers à Mons GEP 6002/7

ADOPTE à l'unanimité - 3^{ème} annexe

d) Création d'un emplacement PMR – Voie de Wasmes à Cuesmes GEP 6002/CU/91

ADOPTE à l'unanimité - 4^{ème} annexe

e) Réglementation de la circulation – Carrefour dit « de la Marmite » à Ghlin GEP 6002/GH/OD

ADOPTE à l'unanimité - 5^{ème} annexe

f) Abrogation d'un emplacement PMR – rue de Cuesmes à Jemappes GEP 6002/JE/36

ADOPTE à l'unanimité - 6^{ème} annexe

g) Création d'un emplacement PMR – avenue du Champ de Bataille à Jemappes GEP 6002/JE/22

ADOPTE à l'unanimité - 7^{ème} annexe

h) Création d'un emplacement PMR – rue Emile Jambe à Havré GEP 6002/HAV/47

ADOPTE à l'unanimité - 8^{ème} annexe

i) Réglementation du stationnement – rue de l'Indépendance et Chemin de la Vallière à Mons GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité - 9^{ème} annexe

j) Création d'un passage pour piétons – rue du Joncquois à Mons GEP 6002/205

ADOPTE à l'unanimité - 10^{ème} annexe

2^e objet : Service de Prévention – Régie des Quartiers – implantation SAC Domaine d'Epinlieu. Service Prévention 1.2012.7

ADOPTE à l'unanimité - 11^{ème} annexe

Entrée de Mmes COLINIA et JOB = 27 présents

3^e objet : SERVICES TECHNIQUES – Conseiller en énergie – Rapport d'activité GRH 14/ST

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je veux intervenir sur le point 3 donc le rapport du Conseiller en énergie d'abord pour dire que c'est bien qu'il y ait dorénavant un Conseiller en énergie. C'est quand même quelque chose qui est un peu neuf à la Ville de Mons et nous allons donc approuver ce premier rapport qui démontre que les choses se mettent en place mais qui démontre aussi que le chemin est encore très long à parcourir puisque les travaux d'analyses portent environ sur 70 bâtiments alors qu'il y en a 290 qui appartiennent à la Ville, donc, je ne peux dire au Conseiller en énergie et à tous ceux qui travaillent avec lui que « bon courage » mais en troisième lieu même si ce n'est pas vraiment le job du Conseiller en énergie, c'est plutôt celui d'un ou d'une Conseillère en communication. Je veux dire que si la Ville est seule à faire des efforts sans impliquer ses habitants, ce sera une goutte d'eau dans la mer et donc, il faut faire un gros effort pour convaincre nos concitoyens que tout le monde doit participer aux économies d'énergie parce qu'il y va de l'intérêt de tous. Je sais bien que dit comme cela, cela

paraît évident pour tout le monde mais c'est parce que dans la réalité quotidienne, c'est souvent autre chose pour beaucoup de gens, l'énergie bien que cela leur coûte cher d'être encore largement gaspillé, c'est vraiment un clou qu'il faut enfoncer et que d'ailleurs, je crois, Mme PREVOT enfoncera un peu plus tard lors de la séance aussi mais en tout cas, pour le vote, il n'y a pas de problème, nous le voterons.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. VISEUR. Pas d'autres questions ?
Donc, d'une part, effectivement, la Ville et le CPAS se sont lancés dans une campagne interne pour les économies d'énergie mais je crois qu'au niveau communication, c'est déjà passé plusieurs fois dans « Mons, Mag » mais c'est peut-être l'occasion de répéter que la Ville offre aussi une prime pour ceux qui font des audits « Energie » et rappeler quand même qu'on est une des Villes pilotes au niveau du fond de réduction de la consommation énergétique et qui a quand même répondu à l'attente déjà de quelque centaines de montois. Régulièrement, on peut, effectivement, encore renforcer la communication au niveau du Mons Mag et dans le plan de revitalisation et de rénovation de la Ville, on essaie aussi – vous l'avez vu – au niveau de la reconcentration des Services Techniques d'éliminer des bâtiments qui sont très énergivores, anciens et on espère bien diminuer le nombre de bâtiments, parce que 290, c'est effectivement encore beaucoup trop lourd comme patrimoine au niveau du nombre en tout cas sinon c'est quand même approuvé aussi par le groupe Ecolo, je suppose ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je l'ai dit. On approuve le rapport.

ADOPTE à l'unanimité - 12^{ème} annexe

Entrée de MM. DEBAUGNIES et MANDERLIER = 29 présents

4^e objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – La chapelle de l'ancien couvent des Ursulines - Travaux – Approbation des conditions des marchés des Lot 1 : Gros œuvre/ascenseur - Lot 2 : Electricité – Lot 3 : TVAC/Sanitaires. **SOUS RESERVE** 3^e/5^e E/2010/CONV. ursulines/Travaux/OS

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci. Le 4^e Objet. M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Donc, aujourd'hui, on nous demande d'approuver un peu l'ensemble des conditions du marché de la rénovation de l'ancienne

Chapelle de l'ancien couvent des Ursulines. Ce projet a déjà été soumis deux ou trois fois précédemment depuis deux ou trois ans à notre Conseil communal. Nous avons évoqué en fait, l'argument principal, c'est que c'est artothèque – non pas que l'on conteste le principe – se trouve à 33 m des collections du Musée Duesberg et si l'on avait fait preuve, je dirais, de rationalité muséale, on aurait rassemblé les deux ensembles et on aurait créé un pôle muséal montois en y insérant à la fois les collections du Musée Jean Lescarts, Chanoine Puissant, trésors de la Collégiale et ainsi de suite. Ce n'est pas l'option qui a été développée par la majorité et donc nous la regrettons parce que nous estimons que l'on avait une chance, une occasion historique de tout rassembler en un pôle muséal qui se trouvait entre la gare et la Collégiale, la Grand Place et le Beffroi. Le projet est de 8.124.000. Je pense que nous allons nous abstenir étant donné que nous devons être logique avec nous-mêmes en ce sens que là, nous estimons qu'il y a une occasion unique puisqu'il y a 33 mètres qui séparent les collections du Musée Duesberg de l'artothèque et nous estimions que c'était l'occasion de rassembler en un seul lieu d'autant plus que ces 33 mètres sont la propriété d'un parastatal dépendant de la Région Wallonne et que nous pensons, nous avons la faiblesse de croire, qu'à la Ville de Mons, il y a des personnes qui ont quand même une certaine influence au sein de la Région Wallonne qui pourrait peut-être faire bouger les choses. Voilà, ce pourquoi nous nous abstenons sur ce point.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. HAMBYE. Je voudrais préciser que l'artothèque n'est quand même pas un musée comme les autres, en ce sens, que c'est surtout un endroit de stockage, un endroit de numérisation, de remise en état et d'accès, effectivement, des collections qui ne sont pas exposées mais qui peuvent être consultées par des artistes ou bien par des experts. On n'est pas dans un lieu vraiment muséal mais une réserve muséale et je crois que le Musée Duesberg, en tout cas, suffit par son existence et la qualité de ses œuvres à attirer du monde puisque c'est quand même un Musée deux étoiles et peut-être en cours de l'obtention d'une troisième étoile, donc, là, effectivement, il y a quand même de l'importance. Vous ne demandez pas la parole M. TONDREAU ?

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Le Musée Duesberg pour lequel j'ai toujours été un défenseur et je sais que récemment, il y a eu des contacts entre lui-même et vous, je crois savoir.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Oui, oui, j'ai eu la chance de visiter le Musée en présence de M. DUESBERG. Ce fût une belle expérience. M. VISEUR, je vous écoute.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : J'avais demandé la parole brièvement pour vous dire que nous, nous allons l'approuver mais que nous allons l'approuver du bout des lèvres parce que cela nous semble, effectivement, encore un gouffre à millions. On est déjà à 8.500.000 et il reste un 4^e lot à attribuer. Nous sommes hésitants vu la dépense et les portions que cela prend mais on va quand même l'approuver mais je voulais spécifier que c'était du bout des lèvres.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Si on veut avoir des Musées, il faut des réserves. Si on veut avoir des réserves, il vaut mieux les concentrer dans des endroits qui sont des endroits qui sont quand même étudiés 1) au niveau de la sécurité, 2) au niveau de la conservation et que ce n'est pas non plus le seul espace sur Mons qui sera dédié à la conservation des œuvres puisque la Fédération Wallonie-Bruxelles investit aussi sur Mons dans un autre espace qui sera un espace de réserve. Donc, je crois que cela confirme Mons dans ce rôle de Capitale culturelle.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

27 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DARVILLE, DEPLUS, DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

2 abstentions : MM. MERCIER, HAMBYE

ADOPTE - 13^{ème} annexe

5^e objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le quartier des Arts et de l'Artisanat de Création – Réaménagement global des voiries - Travaux Marché aux Herbes et bas de la rue de la Coupe – Approbation du mode de passation du marché, des conditions du marché et des conditions de sélection qualitative **SOUS RESERVE** 3^e/5^e E/CONV/VOIRIES P3/Travaux/MG

ADOPTE à l'unanimité - 14^{ème} annexe

Entrée de M. DI RUPO = 30 présents

6^e objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – projet « Le Centre de congrès » - Accès principal au Centre de Congrès – Recours aux services de l'IDEA, dans le cadre d'une relation In-house, pour l'étude de la voirie d'accès au Centre de congrès. **SOUS RESERVE** 3^e/5^e
E/CONV/Congrès-voiries

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Le quartier de la gare et le centre de Congrès.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Il s'agit de recourir aux services de l'IDEA pour l'étude de la voirie d'accès au Centre de Congrès. C'est l'intitulé du dossier. Accès principal au Centre de Congrès mais quand on regarde le dossier, on voit que les Services de l'IDEA ont remis un devis qui est intitulé « Voirie d'accès Nord-ouest à la Nouvelle gare ». Mot pour mot, le dossier remis par l'IDEA. J'ai l'impression que vous faites étudier les voiries d'accès à la nouvelle gare pour laquelle il n'y a, de toute façon, pas encore de permis définitif mais bien sûr, on ne le met pas comme cela, on met sous forme d'accès au Centre de Congrès puisque là, cela passe mieux évidemment mais si jamais ce projet de gare était refusé, ce serait de l'argent jeté par les fenêtres parce qu'il faudrait revoir ce projet mais je suppose que vous êtes tellement sûr de vous que vous n'avez pas de soucis quant à l'aboutissement du dossier « Gare » que vous faites faire déjà des études en les baptisant « Accès au Centre de Congrès ».

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. VISEUR, l'accès au Centre de Congrès par la zone Nord-ouest, effectivement, c'est ce qui est demandé et c'est par ce chemin-là que l'on pourrait aussi arriver à la gare mais si on ne fait pas ce chemin d'accès Nord-ouest, on n'a pas d'accès au Centre de Congrès, donc, l'accès à la gare peut être la continuation de cet accès. Le Centre de Congrès, vous avez déjà vu les travaux, ils ont commencés puisque la dépollution est finalisée et forcément, il faut l'accès par le Centre de Congrès sinon, le Centre de Congrès qui sera terminé en 2014, il y a peu de chance que l'on puisse y accéder. Voilà.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

27 OUI : MM. DI RUPO, BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DARVILLE, DEPLUS, DEBAUGNIES, Mme COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mme POURBAIX, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, MM. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 15^{ème} annexe

7^e objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand place et Patrimoine – Le Mont de Piété - Extension du Mont de Piété – Marché complémentaire – Approbation des conditions du marché **SOUS RESERVE** 3^e/5^e E/CONV/congrès voiries.

REMIS

Entrée de Mme OUALI = 31 présents

8^e objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le quartier des Arts et de l'Artisanat de Création – Centre d'entreprises design : création d'une aile contemporaine : Approbation du mode de passation du marché, des conditions du marché et des conditions de sélection qualitative **SOUS RESERVE** 3^e/5^e E/2011.CONV. DESIGN partie contemporaine. AB

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On doit approuver le mode de passation du marché d'une aile contemporaine pour le Centre d'entreprises Design, l'ancien mess des Officiers. Loin de nous, de jeter la pierre aux fonctionnaires communaux qui actuellement ont un surcroît de travail considérable dans le cadre de Mons, Objectif n° 1 et donc, dans le cadre de Mons 2015, il y a véritablement, une inflation de dossiers qu'ils doivent gérer dans les délais avec les contraintes techniques, environnementales, financières et ainsi de suite. Néanmoins, à la lecture du dossier, il nous semble qu'il y aurait peut-être moyen d'améliorer encore la rapidité du traitement du dossier puisque l'on nous demande aujourd'hui de tirer les conséquences d'un refus du Fonctionnaire délégué du projet de l'extension contemporaine pour des raisons de dérogation et de projet de vitrine commerciale pour des questions de gabarit et d'écriture architecturale. Je n'ai pas eu le temps, on vieillit tous et on peut tous souffrir d'un début d'Alzheimer, je n'ai pas eu le temps de regarder dans les procès-verbaux du Conseil communal quand nous avons approuvé et nous, personnellement, nous l'avons approuvé et je me souviens que c'était dans le cadre de l'année 2011 pour la création de cette aile contemporaine, alors, je trouve, un peu particulier qu'on ne sait pas en qui de l'autorisation préalable du Fonctionnaire délégué avant de présenter le projet au Conseil

communal. On se demande si préalablement à toute introduction de dossier, on devrait quand même pas savoir si le Fonctionnaire délégué va nous donner un avis favorable mais je sais que c'est la procédure mais vu que l'on a énormément de contraintes en matière de délais d'urbanisme, est-ce que tous nos dossiers ne devraient pas passer sur la censure préalable du Fonctionnaire délégué parce que l'on nous présente, ici, voici moins de 6 mois, un dossier, on nous dit, on va créer une aile contemporaine, tout le monde dit « oui » et puis on nous dit « Il a refusé ». Je me demande si on ne devrait pas, vu les contraintes temporelles et techniques de l'ensemble des dossiers avant l'aval préalable du Fonctionnaire délégué. Voilà, un peu mon sentiment. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Moi, je prends la parole pour vous dire que nous allons voter « non » en cohérence avec nos votes précédents. Non, parce que nous trouvons que cet un appendice onéreux et laid.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Vous rappeler que l'avant-projet global, c'est le 28.02.2011 pour l'ancien mess, la vitrine commerciale notamment, que le Fonctionnaire délégué, effectivement, a remis un refus quant à la proposition d'extension pour la nouvelle aile. Avec le Fonctionnaire délégué, nous essayons d'anticiper mais nous n'avons pas toujours la possibilité d'avoir un accord préalable, cela dépend, des disponibilités des différents dossiers qui sont à traiter. Ici, nous n'avions pas d'accord préalable du Fonctionnaire délégué sur l'avant-projet et au moment du projet, il y a eu un refus, je crois que malheureusement, cela arrivera encore de temps en temps même si on essaie de travailler au maximum en collaboration et en anticipant. On vous propose d'approuver, le projet des travaux pour cette aile contemporaine pour un montant de 2.700.000 euros. C'est une adjudication publique et effectivement, il y aura une salle de conférence, trois ateliers de création, une salle de bibliothèque et six ateliers de création supplémentaires aux étages. Je crois que c'est quand même un dispositif important pour avoir quand même une pépinière qui permet à des jeunes créateurs de venir s'exprimer et développer leur projet sur Mons et c'est l'objectif que nous avons au niveau du Design, de devenir un pôle de Design et pour cela, il faut de l'espace même si M. VISEUR, certains le trouve laid, mon appréciation personnelle quant à l'aspect architectural mais cela restera personnel et voilà.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

26 OUI : MM. DI RUPO, BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mme POURBAIX, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, M. BARVAIS

3 NON : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

2 abstentions : M. TRANCHANT, Mme FRANCO

ADOPTE - 16^{ème} annexe

9^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES Ouvertures de classes dites « d'été » au 12.3.2012. 8^e/1^e 64

ADOPTE à l'unanimité - 17^{ème} annexe

10^e objet : Convention relative à l'octroi d'un prêt « CRAC » conclu dans le cadre du financement alternatif des infrastructures sportives – extension des installations au MOHA à Obourg Gestion f. EXTRA-8416

ADOPTE à l'unanimité - 18^{ème} annexe

11^e objet : Procédure de déclassement du site Terril Sainte-Félicité à Flénu. Avis. Gestion Territ. et Économique

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : C'est au sujet de la procédure de déclassement du site du terril Sainte-Félicité à Flénu. Comme vous le savez tous, ce projet de déclassement a suscité, évidemment, un intérêt particulier et surtout un émoi au sein de la population de Flénu. Il faut dire que c'est un projet de déclassement à la demande du propriétaire et pas des Autorités communales ni de la Région wallonne. La question qui m'a été posée déjà plusieurs fois, et j'avoue, quelques fois, quand je suis dans l'opposition, je me dis que le Collège ne doit pas toujours bien dormir si il avait connaissance de tous les risques liés à la sécurité de la population car je lis et c'est cela qui est, à mon avis, qui est un peu le problème, aucune compagnie d'assurances

n'accepte de couvrir les risques pour les tiers, pour la gestion du terril en cas de mouvement de sol et nous sommes à proximité d'une école. On peut dormir tranquille, c'est vrai, quand on voit le rapport des Services Techniques de la Ville de Mons qui dit bien qu'il n'y a pas de risque de glissements brusques du terril mais des mouvements au pied du terril liés à la présence de marnes compressées fluant sous le poids du terril. Alors, il y avait une étude qui avait préconisé la pose d'un clinomètre en profondeur et c'est là où le bât blesse, c'est l'objet de mon interpellation, donc, cette étude qui avait été recommandée, imposée n'a pas été suivie d'effet. Nous nous trouvons dans une situation où le propriétaire, on lui imposait des mesures pour connaître précisément si le terril bougeait ou pas et ces mesures n'ont pas été prises, donc, on ne sait rien ou pas grand-chose et du coup, il dit : « Moi, le terril bouge, donc, je veux le déclasser pour l'exploiter ». Et donc, nous sommes dans une situation où on a actuellement pas tellement d'éléments précis concordants et actuels. On ne peut donner aucune indication sur les mouvements en profondeur du terril et a fortiori sur les risques d'un glissement brusque du terril pour que tout le monde soit informé, ce terril a été classé en catégorie A, c'est-à-dire, non exploitable en 1976. Donc, il y a déjà un temps certain et le propriétaire l'a acheté en 1984, donc, il a acheté en connaissance de cause un terril non exploitable, c'était une zone forestière. Le problème, je vous dis, quelquefois, je ne voudrais pas être membre du Collège parce que lorsque l'on m'a décrit la proximité de l'école, l'école n'a pas bougé, évidemment, c'est comme toujours, on est à proximité du danger et on ne voit rien, on n'entend rien parce que l'on est habitué à ne pas prendre compte du problème. Moi, j'ai l'impression qu'il faudrait que le Collège – et c'est le sens de mon interpellation – réinsiste et trouve des moyens appropriés et financiers pour que l'on place des inclinomètres en profondeur pour s'assurer de la stabilité du terril ou pas. Parce que c'est quand même incroyable, soit et on arrive à imposer des inclinomètres, soit s'il y a un problème de stabilité, on demande à la Région Wallonne de faire une expropriation. Je n'en sais rien mais il faut croire que c'est la Région Wallonne qui doit gérer ce genre de site. Quand je vois la proximité de l'école, je peux vous dire que je ne dormirais pas tranquille si j'étais vous. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci, M. HAMBYE, la parole est à Mme PREVOT.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Merci, M. le Bourgmestre. Il est évident que ce terril est tout à fait, disons, intéressant pour la commune de Flénu. Je ne partage tout à fait l'avis de mon collègue, en tout cas, sur la dangerosité du terril. D'après ce que j'ai

lu dans le dossier, il ne bougerait que très peu en surface sur un point précis du terriil, il n'a plus bougé dans la masse depuis fort longtemps et de toute façon, c'est vrai que, moi, je me disais qu'il faudrait quand même qu'un jour, les Pouvoirs publics prennent le problème à bras le corps, parce qu'il faut trouver une solution et ce terriil – et c'est le cas - est un patrimoine fort précieux pour l'intérêt général et il faut se mouiller, il faut trouver des solutions négociées qui éviteraient que ces dossiers repassent de manière récurrente, ce qui est coûteux pour tout le monde en temps et en argent. Il est évident que c'est un poumon vert pour la commune, que c'est un lieu de promenade, c'est très agréable, il est vu de très loin, mais en l'occurrence, c'est vrai qu'il y a des travaux à faire qui n'ont jamais été faits mais moi, je pense un petit peu aux bâtiments classés qui sont propriétés de privé. En général, s'ils doivent faire des travaux, ils ont une petite aide venant de la Sauvegarde du patrimoine et, en l'occurrence, ici ça ne l'est pas ; je ne dis pas que c'est de l'ordre de la responsabilité de la commune mais il me semble quand même qu'en l'espèce, si on veut conserver ce poumon vert, il faut quand même trouver des solutions pour que les personnes qui en sont prioritaires ne viennent pas toujours avec les mêmes arguments. Finalement, parfois, on se dit quand même que s'il avait une petite aide, ça lui permettrait de soigner un petit peu plus les abords de son terriil. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci, Mme PREVOT.

S'il n'y a plus de question, je cède la parole à M. Nicolas MARTIN.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci, M. le Bourgmestre, mes Chers collègues, effectivement, c'est un dossier qui a suscité l'intérêt non seulement de la population mais également de la Ville à travers ces Services et le Collège communal. Comme vous l'avez vu dans le dossier, la demande – et Monsieur HAMBYE a bien voulu le rappeler – émanait, à la base, du propriétaire, à travers son Conseil qui a interpellé le Ministre concerné auprès de la Région wallonne, puisque c'est de part les obligations qui ont été reprises par elle, la Région qui a procédé au classement, en tout cas, l'Etat unitaire à l'époque et c'est à elle de décider si oui ou non, à travers sont Gouvernement, une procédure de déclassement sera mise en œuvre. Sur cette base-là, le propriétaire, à travers son Conseil, a interpellé le Ministre le 02 décembre 2011, le 29 février de cette année-ci, la Ville était à son tour interpellée par la Région pour réaliser l'enquête publique et s'enquérir de l'avis de la population par rapport à cette demande de déclassement et pour aussi solliciter de la part de la Ville, à travers non seulement le Collège mais aussi et surtout le Conseil puisque c'est l'objet de la décision de ce soir, la position qui serait in fine relayée par la Ville en terme d'avis auprès de la Députation

Provinciale et ensuite, de la Région, par le biais de la Commission des Monuments et Sites qui remet un avis final au Gouvernement, lequel tranche in fine. Tout ceci pour rappeler la procédure, ce qui n'est pas sans intérêt puisque celle-ci est tout de même assez spécifique. Quelques éléments à formuler qui font de la décision du Collège et de la proposition de décision qui vous est soumise ce soir, vous l'avez vu, je pense que la délibération qui vous est soumise est assez bien écrite et assez complète. Tout d'abord, au niveau de l'enquête publique qui a été réalisée, nous avons reçu pas mal d'éléments qui ont été transmis par la population, laquelle mettait en avant les valeurs paysagères, écologiques et historiques du site, l'absence de projets clairs justifiant la procédure de déclassement, le fait que le propriétaire n'ait jamais assuré correctement l'entretien de son bien. A travers NATAGORA, on rappelle également que toute procédure de déclassement ne peut être entamée que par le Ministre que dans des circonstances exceptionnelles, et puis ensuite, on souligne le fait qu'une procédure de déclassement avec l'arasement qui s'en suivrait, générerait des nuisances graves pour l'environnement direct et, en l'occurrence, ici, le village de Flénu. Sur base de l'ensemble des remarques qui ont été dès lors collectées dans le cadre de l'enquête publique, sur base aussi du fait que dans le dossier, et notamment en lien avec la mise en demeure qui a été envoyée à la Région Wallonne et qui n'est pas jointe au dossier, elle – donc, la Ville n'a pas connaissance du contenu exact de la mise en demeure qui a été formulée par le Conseil à la Région Wallonne - aucun élément nouveau ne vient aujourd'hui étayer la demande de déclassement qui a été formulée par le propriétaire à travers son Conseil. Il y a eu, dans le passé, des études qui ont été effectuées, la Ville de Mons a depuis 1995, adopté une position constante par rapport aux demandes successives de déclassement qui ont été effectuées par le propriétaire. Nous avons, au niveau des Pouvoirs publics, régulièrement rappelé au propriétaire quelles étaient ses obligations en terme d'entretien de ce site, je rappelle aussi que la Ville est propriétaire du terriil Ste Henriette qui est situé également dans le périmètre du terriil Ste Félicité, que la Ville elle-même n'a pas été consultée en tant que propriétaire dans le cadre de cette procédure de déclassement, ce que l'on a pu regretter au niveau du Collège et compte tenu de tous ces éléments, il ne nous est pas apparu d'aucune manière que ce soit utile de répondre favorablement à la demande de déclassement qui a été formulée par le propriétaire. Pour ce qui concerne les demandes qui portent sur les mesures de police pour le résumer tel que liées à l'entretien du site, la Ville, à travers un courrier qui a été transmis par le Bourgmestre au Ministre HENRY le 09 mars dernier, a rappelé sa position, à savoir qu'à son idée,

c'est à la Région Wallonne d'assurer la police des lieux et de veiller à ce que celui-ci soit entretenu en bon père de famille. Nous attendons la réponse du Ministre HENRY à cet égard mais en tous les cas, ce que nous vous proposons aujourd'hui, c'est de remettre un avis défavorable sur base du dossier dont vous comme nous avons connaissance aujourd'hui qui n'apporte aucun élément nouveau justifiant la demande de déclassement, de transmettre cet avis à la Députation Provinciale, de sorte que la procédure suive son cours et que le Gouvernement wallon in fine, puisse statuer et décider au final du déclassement ou non qui sera alors retenu par lui.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci, M. MARTIN pour ces explications complètes. Pas de remarques ?

ADOPTÉ à l'unanimité - 19^{ème} annexe

12^e objet : PCA dérogatoire au plan de secteur du site « Mons Extension » au lieu-dit « Bas Prés ». Elaboration du PCA et du rapport des incidences environnementales (R.I.E.) Gestion Territ. et Economique UR2011/PCA

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : J'aborderai le point 12 un peu plus longuement parce que c'est un dossier important et je veux faire une remarque préalablement en revenant sur le point 11. Lorsque j'ai interpellé au dernier Conseil à propos du funérarium de l'avenue Cornez, on en est arrivé à la conclusion que, juridiquement, il ne fallait pas que la Ville remette un avis. Alors, moi je n'avais pas les textes, il est apparu que c'était une erreur et je voulais la corriger, profiter d'un avis remis par la Ville sur le dossier 11 pour dire que, là aussi, la Ville doit remettre un avis pour le projet de funérarium et que si la Ville ne remet pas d'avis, cela équivaut à un avis favorable. Maintenant, à propos du point 12, c'est un PCA dérogatoire au plan de secteur au lieu-dit les « Bas Prés ». Je vais d'abord prendre quelques précautions oratoires pour qu'on ne me fasse pas un mauvais procès, parce que c'est déjà arrivé dans d'autres débats qu'on essaie de me faire dire ce que je n'avais pas tout à fait dit et je prends les devants. Nous ne sommes évidemment pas contre le développement économique de notre région, tout au moins, tant qu'il s'agit de développement que l'on qualifie de « durable », bien sûr. Ce terme là est parfois galvaudé, il faut s'entendre sur le contenu du terme, on ne va pas faire un débat général là-dessus, je vais rester sur le point 12 tel qu'il nous est présenté ici. Première remarque, lors du Conseil du 13 septembre 2011, nous avons voté, à l'unanimité, nous avons voté ça aussi, une délibération qui dit ceci : considérant que par arrêté royal du 12 mai 2011, le Gouvernement wallon a inscrit à la liste des projets

de PCA qui peuvent réviser le plan de secteur en application de l'article 49 bis du CWATUP, le site dit « Mons-extension » situé aux Bas Prés d'une superficie de 29 ha en vue de la création d'une nouvelle zone d'activités économiques. Et donc la mission d'élaborer un PCA dérogatoire au plan de secteur a été confiée par la même occasion à l'IDEA. Bon alors, au passage, je regrette que le rapport de l'IDEA ne se trouvait pas dans le dossier qui nous a été soumis pour le présent Conseil mais je l'ai reçu parce que j'ai été le demander à Mme Rouhart et j'ai donc pu en prendre connaissance mais ça nous faciliterait la vie de trouver ce genre de rapport dans le dossier. Mais là n'est pas l'essentiel, l'essentiel c'est que l'IDEA propose non pas une dérogation qui porte sur 29 ha comme il avait été décidé initialement mais sur 31 ha 37, c'est-à-dire pas loin d'un ha et demi en plus et je ne trouve pas ça normal, parce que les hectares ils ne sont pas des élastiques avec lesquelles l'IDEA peut jouer. Le vote initial c'était 29 ha et dans le rapport de l'IDEA, c'est 31 ha 37. Mais le problème est encore aggravé par le fait qu'il n'est pas tenu compte des futures voies d'accès à ce zoning dans les compensations parce qu'elles se situent dans des zones qui sont elles aussi actuellement non urbanisables, les voies d'accès. Et donc, normalement, il faut aussi une compensation de faire passer de l'urbanisable en non urbanisable. Elles devraient donc être compensées au même titre que les terrains et ça, apparemment, ce n'est pas le cas. Une autre question que je me pose, c'est y a-t-il urgence à créer de nouveaux zonings ? Alors, il y a un document qui a été émis par la Conférence Permanente du Développement Territorial - le CPDT - il y a beaucoup de choses dont on découvre l'existence un jour parce que personnellement je ne connaissais pas ça mais je l'ai découvert, et ce CPDT présente un tableau dans lequel il est mis que les zonings de l'IDEA, surtout les généralistes ne seront pas saturés avant 2030. Il est écrit aussi le mode de financement des intercommunales de développement économique dépend pour une grande part de la plus-value issue de la modification d'affectation et de l'équipement des terres agricoles. Donc, en faisant passer des terres agricoles en urbanisable. Cela n'incite pas les opérateurs à rencontrer les objectifs de la Région wallonne en matière de gestion parcimonieuse du sol et de structuration du territoire. A la lecture de ce document, les zonings qui ne seront pas saturés avant 2030 et cette volonté de toujours faire passer des terres agricoles en zonings, on peut légitimement se demander s'il n'y a pas une course au développement des nouveaux zonings qui par ailleurs resteront peut-être encore longtemps inoccupés. Alors, je voudrais revenir sur autre chose. C'est que quand on a construit l'axiale boraine, un des grands arguments était de dire qu'on allait ainsi

désenclaver de nombreuses friches et terrains industriels qui pourraient servir au redéveloppement économique de Mons-Borinage et je crois que cet argument là pouvait être vrai mais maintenant, on met des zones d'activités économiques aux portes de la Ville et dans des endroits qui sont, à mon avis, écologiquement intéressants et pas seulement à mon avis. Et alors on néglige de réhabiliter ces anciens terrains industriels parce que quand on passe le long de l'axiale boraine, on voit qu'il y a encore beaucoup de friches à réhabiliter là-bas. On avait déjà eu cette discussion là, je ne sais pas si M. DI RUPO s'en souviendra lorsqu'il était Bourgmestre en Commission à propos du zoning de la Vieille Haine où j'avais déjà tenu ce raisonnement, de dire on vient mettre un zoning aux portes de Mons alors que l'axiale boraine était faite pour désenclaver une série de terrains industriels. Nous ne sommes pas absolument persuadés qu'il faille à ce point urbaniser la ceinture de la Ville. Et enfin, dernier problème et ce n'est pas le moindre, il y a un problème quant aux zones qui sont proposées en compensation et en particulier la zone de l'Héribus parce qu'une partie de cette zone semble être une zone de confinement de déchets d'origine d'ailleurs inconnue, confinée avec des merlons, avec des cheminées de dégazage, des clôtures, etc. et en tout cas sans intérêt biologique du tout. Dans ce cas, la compensation entre les Bas Prés et ces terrains de l'Héribus, c'est un marché de dupes en quelque sorte. Nous avons voté antérieurement les étapes préliminaires de ce dossier parce que nous ne sommes pas contre le développement économique mais quand on voit maintenant de quelle façon il se concrétise, nous avons quand même une série de craintes et j'attends d'avoir les réponses du Collège aux craintes que j'ai émises.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Pas d'autres questions ? Je cède la parole à M. MARTIN.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Merci M. le Chef de groupe pour vos remarques et questions. Tout d'abord, je voudrais, comme vous, revenir sur le point qui est passé lors du précédent Conseil relatif à l'implantation d'un funérarium à l'avenue Gouverneur Cornez à Mons. Je pense et d'ailleurs le PV est ici sur la table, vous pouvez vous y référer, que nous avons au niveau du Collège répondu clairement à cette occasion et qu'un avis avait été remis. C'est vous qui avez conclu le débat en disant, donc si je comprends bien, la Ville n'a pas remis d'avis mais le Collège s'était exprimé au préalable dans un autre sens. Vous pouvez relire le PV, je pense que les choses sont claires. Ce sont MM. VISEUR et TONDREAU qui se sont exprimés dans ce sens là si j'ai bonne mémoire. En tout cas, le PV fait foi et les choses sont très claires et ne souffrent d'aucune ambiguïté à cet égard. Par

rapport au dossier qui est évoqué aujourd'hui, tout d'abord sur la forme, quant au contenu du dossier puisque vous l'avez souligné M. VISEUR, vous regrettiez que le dossier ne soit pas complet, simplement une remarque sur votre intervention et la manière dont le dossier a été constitué, vous l'aurez remarqué, le dossier qui est présenté aujourd'hui au Conseil communal porte sur une demande de subsides permettant la réalisation du rapport d'incidence environnementale. Nous n'en sommes donc plus au principe de la mise en œuvre du PCA, ce point a déjà été approuvé par le Conseil communal et dès lors, le service communal qui prépare les dossiers essaye de les étayer du mieux possible en fonction du point qui est inscrit à l'ordre du jour. Aujourd'hui, on ne revient pas sur le principe, il a déjà été adopté par le Conseil communal, c'est une simple demande de subsidiation à la Région wallonne, sincèrement, j'imagine que les fonctionnaires qui ont préparé le dossier, tout comme nous d'ailleurs, ne pensaient pas que la discussion porterait à nouveau sur le contenu qui a déjà lui fait l'objet d'une discussion en séance du Conseil communal mais puisque vous ramenez la discussion sur le fond, je n'ai aucune difficulté bien entendu à répondre. Pour ce qui concerne les compensations, quand vous regardez ce qui a été adopté par le Conseil, les compensations couvrent les hectares qui sont demandés en termes d'affectation économique par l'autorité communale, il y a une petite nuance à faire entre surface brute, surface nette, etc. on ne va pas rentrer dans le détail mais en tous les cas, le dossier a été préparé de manière telle qu'il rencontre le prescrit légal, ce qui est prévu dans le CWATUP, à savoir une compensation pour les zones vertes qui seront transformées en zones d'activités économiques. Vous évoquiez l'analyse de la CPDT, la CPDT qu'est-ce que c'est ? Derrière le thème « Conférence » c'est une structure qui collecte toute une série d'études souvent intéressantes d'ailleurs au niveau de la Région wallonne et qui sont financées auprès des universités francophones, notamment ayant un lieu qui porte sur le développement territorial, l'aménagement du territoire et donc, ce sont des services universitaires, la plupart du temps qui se voient financer pour réaliser ce type d'études qui sont effectivement souvent méconnues et qui mériteraient d'être un peu plus partagées sans doute et vous disiez qu'une étude avait conclu à un moment donné sur de réelles perspectives à long terme et non pas à court terme, en termes de saturation de nos zonings. D'abord, première considération, ces études sont faites à un moment donné en fonction des indicateurs disponibles. Vous l'aurez remarqué au cours des dernières années, la demande de terrains économiques dans notre région et particulièrement dans notre Ville et encore plus particulièrement à proximité de l'autoroute, dans un endroit qui ne manque d'intérêt sur le plan économique, cette demande a particulièrement augmenté, ce qui me permet de souligner la croissance économique qui se développe sur cet axe au cours des

dernières années grâce à la politique menée conjointement par les pouvoirs publics - Région wallonne, IDEA et Ville de Mons notamment et donc, par rapport aux terrains qui sont situés à cet endroit-là, je citerai notamment le zoning Initialis, il y a effectivement une saturation. D'où le nécessité de développer si on veut pouvoir créer de l'emploi dans cette région, ce qui est quand même un objectif qui me semble devoir être partagé par toutes les formations politiques, la nécessité de créer, d'aménager de nouvelles zones d'activités économiques et si possible, là où les demandeurs, c'est-à-dire les entreprises y voient un intérêt. Evidemment, on peut toujours entre nous rêver de terres qui nous sembleraient idéales en termes d'aménagement et d'équipement pour accueillir les entreprises mais si les entreprises n'y voient pas d'intérêts à part dépenser l'argent du contribuable pour rien, je ne vois pas très bien la pertinence de la démarche. En l'occurrence, ici, nul ne conteste l'intérêt de ces terrains qui sont situés le long de l'accès autoroutier Paris-Bruxelles, nul ne conteste l'intérêt d'aménager les terrains qui sont situés sur les Bas Prés dont l'aménagement est d'ailleurs extrêmement complexe parce que ce sont des terrains un peu marécageux, qui n'ont pas de réels intérêts biologiques comme on l'avait souligné dans le dossier qui avait été déposé au Conseil communal lorsque l'on a approuvé le PCA. Vous évoquiez l'axiale boraine, oui, c'est un site intéressant et d'ailleurs il y a des projets sur des communes voisines qui ont été approuvés le long de l'axiale boraine et si vous y circulez, vous verrez qu'il y a d'ailleurs des panneaux qui sont installés notamment du côté de Quaregnon sur l'axiale et qui annoncent ce type de projets. L'un n'est pas antinomique avec l'autre et pour ce qui concerne le choix des zones qui seront aménagées en vue d'accueillir de l'activité économique, je vous rappelle aussi que ces choix ont été longuement discutés, notamment au niveau du Gouvernement wallon, qu'ils ont fait l'objet d'un accord politique et des différentes familles politiques qui composent le Gouvernement wallon dont la vôtre si je ne m'abuse et que nous sommes en tous cas heureux, nous au niveau de la Ville, d'avoir pu bénéficier à travers de l'IDEA d'une subvention de plus de 5 millions d'euros qui nous permettra d'équiper cette trentaine d'hectares, laquelle vocation pourra accueillir plus de 1.000 emplois nouveaux aux portes de Mons. Et l'idée, c'était effectivement, dans la prolongation d'Initialis avec la Vieille Haine, les Bas Prés et puis ensuite avec le puits 28, les Prés Lecomte et le zoning de Cuesmes, de créer une véritable ceinture de développement économique à l'aube de Mons 2015, on voit que les demandes des investisseurs vont en s'accroissant et que nous devons être capables de répondre à ces demandes et pour ce faire, nous devons les anticiper au mieux et donc, c'est ce que nous faisons, je pense, avec l'IDEA et la Région wallonne, je pense que c'est un dossier qui est d'un réel intérêt, les terrains constituent une des rares richesses que la Wallonie peut mettre en

avant et notre région en particulier et donc ça vaut la peine naturellement de pouvoir valoriser cette richesse au mieux pour créer de l'emploi, qui sera l'emploi de demain avec cette opportunité que représente Mons 2015, raison pour laquelle il ne faut pas perdre de temps.

Voilà, je pense avoir répondu aux différents points que vous évoquiez mais enfin, nous restons à votre disposition pour tout élément complémentaire.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : En outre, je crois qu'un des objectifs de Mons est ce que l'on appelle la Digital Innovation Valley, ça dit bien ce que ça veut dire, c'est toute cette vallée de la Haine et les Bas Prés qui sont vraiment les terrains sur lesquels nous voulons constituer ce pôle de haute technologie. Je crois que d'ici quelques mois, dans les débats qui auront lieu, l'emploi prendra une place importante. Je vous signale quand même que sur Initialis, on a créé déjà 737 emplois et donc c'est une dynamique que nous voulons maintenir dans notre secteur. Mais M. VISEUR, vous avez redemandé la parole.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : D'abord sur l'interpellation de la fois passée, nous n'avons vraiment pas la même lecture parce que mon interpellation portait sur le fait de savoir ce que la Ville allait donner comme avis et suite à une intervention que je crois erronée de M. HAMBYE, on a dit la Ville ne doit pas donner d'avis et on s'en est tenu là alors que la loi prévoit bien que vous alliez donner un avis, bon. Maintenant, l'incident, en tout cas pour moi est clos, on verra bien quel avis vous donnerez in fine. J'entends bien le raisonnement qui est tenu par la majorité, développé par M. MARTIN, on fait des terrains là où on a de la demande. C'est tout un débat ça parce que ça veut dire que ce sont finalement les gens qui ont des projets qui deviennent les aménageurs des terrains. On a fait dans le temps des plans de secteur avec des aménagements, etc. et maintenant, on dit, non on met les gens là où on ne voulait pas les mettre avant mais parce qu'on a des gens, on les met, bon. Je ne dis pas que votre argument est faux, je dis qu'il y en a deux et que ces arguments là doivent être pesés l'un contre l'autre parce que si on le pousse jusqu'à l'absurde évidemment, s'il y a quelqu'un qui veut faire quelque chose sur la Grand'Place, on la déclassera, bon, je sais bien que c'est l'absurde mais je veux dire que ce raisonnement là est contre balancé par un autre de savoir qui est l'aménageur et qui est le demandeur. Et, dernier point, vous avez dit je crois avoir répondu sur tout, mais non, je crois qu'il y a une partie de mon interpellation à laquelle vous n'avez pas répondu, c'est le peu d'intérêt de la zone de l'Héribus ou en tout cas d'une partie de la zone de l'Héribus que l'on donne en compensation, il semblerait vraiment que ce n'est pas du tout une compensation valable de donner ce terrain là et donc je demande au moins que le Collège se penche là-dessus pour voir avec l'IDEA s'il n'y a pas d'autre compensation possible parce que ce n'est pas la seule qui est possible, il y a des alternatives.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Mais M. VISEUR ; je suis tout à fait à l'opposé de ce que vous venez de dire. Vous essayez de faire croire que c'est en fonction du projet des investisseurs que nous servons de pendule ou de yoyo en fonction de leurs volontés. Mais c'est exactement l'inverse, on a construit un projet de pôle de technologies et parce qu'on a un projet, il y a des gens qui viennent et parce qu'il y en a de trop par rapport à la surface, on s'étend sur une zone qui est prédéfinie, donc c'est exactement l'inverse de ce que vous venez de dire. Par rapport à l'Héribus, je cède la parole à M. MARTIN.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Par rapport à la technique des compensations que vous évoquez, je voudrais simplement rappeler la procédure qui ne manque pas d'intérêt. On peut effectivement discuter à perte de vue de l'intérêt des propositions qui ont été faites par la Ville en termes de compensations. Le point a fait l'objet d'une approbation par le Conseil communal, ça reste une proposition de la part de la Ville. Aujourd'hui, ce que nous faisons, c'est le point qui est inscrit à l'ordre du jour, c'est demander des subsides pour pouvoir réaliser l'étude d'incidence environnementale. Cette étude d'incidence environnementale permettra dans un second temps de réaliser l'enquête publique, c'est-à-dire de donner la parole aux citoyens à tout qui aura un avis peut-être partageant le vôtre d'ailleurs, qui pourra être soumis alors dans le cadre de cette enquête publique. Et puis, ensuite, il reviendra à la Région wallonne si elle le souhaite, de valider les propositions qui ont été faites par la Ville en termes de compensations sur base de tous les avis qui auront été émis notamment dans le cadre de l'enquête publique et sur base du rapport qui aura été transmis par les autorités communales. Moi je pense que le débat n'est pas fermé, c'est une proposition qui a été faite par la Ville, qui n'a pas le pouvoir de décision, il peut y avoir beaucoup d'avis autres qui auront encore la possibilité de s'exprimer par rapport à la pertinence des propositions qui ont été émises. Voilà, je pense qu'il appartiendra à tout un chacun de s'exprimer dans le cadre de cette procédure puisqu'elle le permet et qu'elle a été faite pour ça par le législateur.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci, on peut passer au vote ? M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Juste une seconde. Je suis assez convaincu par la dernière réponse de M. MARTIN. C'est-à-dire que le vote porte essentiellement effectivement sur des subsides pour faire un rapport d'incidences sur l'environnement et donc, on va quand même voter le point mais je voulais développer longuement que nous avons quand même des inquiétudes au sujet de la direction que prend ce projet mais on va quand même le voter parce qu'il porte sur l'étude d'incidences.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. VISEUR. C'est donc l'unanimité pour le point 12.

ADOPTE à l'unanimité - 20^{ème} annexe

13^o objet : Minières néolithiques de silex de Spiennes : Inscription du bien sur la liste du patrimoine immobilier exceptionnel de la Région wallonne comme monument et site. Décision de principe. Gestion Territ. et Economique Minières/Spiennes

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On peut que se féliciter de l'inscription comme patrimoine immobilier exceptionnel de la Région wallonne que le site des minières néolithiques de silex de Spiennes avec en primeur, je ne le savais pas, qu'on avait retrouvé toutes les traces d'un village, un habitat de hauteur fortifié sur le plateau. Depuis 3, 4, 5.000 ans on a là véritablement les traces, je ne dis pas que c'est Obélix mais c'est du néolithique et donc c'est pour moi une grande nouvelle. Je n'avais pas trace de ce village du néolithique qui était sur le petit Spiennes et donc le voilà maintenant patrimoine exceptionnel des wallons, ce qui nous donne, si je ne m'abuse, 90 ou 95% de subsidiation, comme la Maison Losseau. Merci.

M. Willy MERCIER, Conseiller : A propos de cette installation, je tiens à faire de la brosse à reluire et dire qu'au niveau des personnes à mobilité réduite, notre plateforme a en long et en large analysé ce qu'on allait y faire et qu'on a une fois de plus, pensé à nous pour à la fois l'accessibilité et la possibilité de découvrir en surface ce qui se passe en profondeur pour des gens qui ont de réels difficultés de mobilité et qui ne pourront jamais descendre. Voilà, c'était uniquement pour signaler que ça se passe très bien au niveau de la plateforme des personnes à mobilité réduite et qu'on songe à rendre la plupart des choses accessibles à des gens qui ne pourraient normalement y accéder. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. MERCIER. C'est effectivement l'objectif de la plateforme et du comité technique et je crois qu'on fait un maximum pour que ça se passe au mieux.

ADOPTE à l'unanimité - 21^{ème} annexe

Sortie de M. SAKAS = 30 présents

14^o objet : Règlement communal relatif à l'octroi d'indemnités en faveur des commerces de l'entité montoise en cas de travaux publics dont la Ville est le maître d'œuvre. Gestion Territ. et Economique

ADOPTE à l'unanimité - 22^{ème} annexe

Entrée de M. SAKAS = 31 présents

15° objet : Mons – Site des Grands Prés. Projet mixte de logements, commerces et bureaux. PRU – Modification du périmètre approuvé. Gestion Territ. et Economique

ADOPTE à l'unanimité - 23^{ème} annexe

16° objet : ASBL GESTION CENTRE VILLE – Compte et bilan de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité - 24^{ème} annexe

17° objet : ASBL GESTION CENTRE VILLE – Budget de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Petite suggestion mais encore là de manière tout à fait constructive. Puisqu'on a la chance d'avoir maintenant l'opération Mons Cœur en Neige, même si quelquefois elle est critiquée par certains, nous pensons que c'est un pôle d'attraction très important pour le Centre-Ville dans le courant du mois de décembre. Simplement, une idée parmi d'autres, puisqu'on a maintenant une patinoire, pour 15 jours-3 semaines, ne pourrait-on pas particulièrement en soirée, organiser un festival international de patinage artistique, avec en vue Mons 2015, ça pourrait être facile, on a tout, on a la télévision. J'en ai déjà parlé à des commerçants montois, ils étaient tout à fait d'accord parce que ça donne une image de la Ville le soir tout à fait exceptionnelle, on fait venir des patineurs, une mise en bouche pour Mons 2015, on a déjà la patinoire, on pourrait créer facilement un festival international. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je ne sais pas si je dois passer la parole à M. SAKAS ou à M. MARTIN ou à la Culture. On va commencer par M. MARTIN, il meurt d'envie d'intervenir, je ne voudrais pas le priver de ce plaisir.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : On va étudier votre proposition et si nos Bourgmestres sont d'accord, on pourra ouvrir ce festival par un triple axel partagé, je suis sûr que ça ne manquera pas de susciter l'intérêt dans tout le pays sur cette manifestation intéressante pour notre Ville.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Puisqu'on s'est bien mis en maillot de bain !

ADOPTE à l'unanimité - 25^{ème} annexe

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je propose de passer aux dossiers de M. SAKAS.

18° objet : Vente de l'immeuble sis à Obourg, rue de la Brisée n° 91 cadastré section A n° 9L 15 pour une contenance de 06 a 89 ca Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité - 26^{ème} annexe

19° objet : Jemappes, lieu-dit Petit Passage – vente des parcelles de terrain section B n° 648/04 D, n° 650 R et un terrain non cadastré approbation du projet d'acte – Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 27^{ème} annexe

20° objet : Flénu. Avenue du Champ de Bataille, 415 – projets acte RC commercial, appartement n° 5 et garage n° 2 et acte de base. Approbation. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 28^{ème} annexe

21° objet : Mons, ruelle du Repos – Aliénation d'une parcelle de terrain d'une contenance de 44 ca à l'ASBL Congrégation des Pauvres Sœurs de Mons. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité - 29^{ème} annexe

22° objet : Rénovation urbaine de Jemappes et de l'Ilot de la Grand-Place de Mons. Arrêtés de subvention et conventions 2011. Cellule Patrimoine CP/NS

ADOPTE à l'unanimité - 30^{ème} annexe

23° objet : Aliénation de l'emplacement de stationnement n° 56 du parking couvert Rachot à Mons. Cellule foncière RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 31^{ème} annexe

24° objet : Vente de l'immeuble sis rue Ferrer n° 150 à Cuesmes, accord sur le projet d'acte de vente. Cellule foncière RF/NS

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On approuve tous les points ici, simplement pour attirer l'attention de notre Assemblée et de tous les membres que les rapports à la fois du receveur et du notaire qui avaient été chargés du dossier, étaient de 30.000 et 35 à 40.000. Grâce à la procédure, on est arrivé à 76.000, tout ça pour signaler le manque et le besoin de logements et d'habitations familiales et donc c'est dans ce secteur qu'existe la plus forte

demande et c'est là où on assiste à des hausses très importantes. Et donc, tout ça pour attirer votre attention sur le besoin, comme vous l'aviez dit précédemment, d'anticiper la demande, prévoir c'est gouverner, donc d'anticiper cette demande très forte parce que nous voyons actuellement que même des taudis, des maisons où il faut refaire la cuisine, la salle de bains, le chauffage, l'électricité et les châssis, on arrive à des prix pour maisons unifamiliales à 140.000 euros, sans frais, avec 100.000 euros de travaux et donc nous arrivons à une situation où même des maisons unifamiliales, une porte, une fenêtre, donc 2 façades, se trouvent à des prix qui empêchent l'accessibilité aux logements et donc ça c'est un gros problème, je crois pour l'ensemble des montois et des montoises.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. HAMBYE mais c'est effectivement une des priorités pour la Ville et il y a plus de 1.000 logements qui sont encore en préparation hormis ceux qui sont en construction, il y a encore énormément de projets.

ADOPTE à l'unanimité - 32^{ème} annexe

24^e Objet bis : Par urgence. Mons. Site des Grands Prés. Vente de diverses parcelles et approbation de l'avenant à la convention de base voiries. Cellule foncière RF/MDB

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Le réaménagement du site nous amène à reposer des questions qui avaient été posées il y a des années, au moment de l'aménagement du site et donc on va ressortir de vieilles discussions en espérant qu'on ne va pas déboucher sur de vieilles solutions pour ces vieilles questions. A l'époque, mes prédécesseurs avaient pu discuter des questions de mobilité sur le site des Grands Prés et on remarque maintenant que ces discussions étaient bien fondées puisqu'aux heures de grande affluence, la circulation n'est pas spécialement fluide, que les parkings sont plus que bien remplis et donc étant donné qu'on va sans doute assister à un réaménagement du moins en partie des voiries, nous repons la question d'un plan de mobilité pour ce nouveau quartier, pour cette nouvelle ville, d'envisager une nouvelle mobilité pour ce nouveau quartier avec notamment la question des pistes cyclables, quels accès pour les bus au-delà des arrêts qui sont maintenant installés, voilà les questions que nous posons et que nous vous laissons ouvertes.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci. Le Collège va vous répondre en la personne de M. MARTIN.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Conseiller. La réponse sera relativement brève dans la mesure où comme vous le savez, notre Conseil a approuvé un projet de périmètre de remembrement urbain pour le site des Grands Prés. Que ce périmètre est peut-être ramené à l'équivalent de master plan, qui détermine les grandes activités qui prendront place sur le site

à moyen et à long termes et que dans ce cadre là, des discussions ont pris cours avec l'ensemble des investisseurs concernés par ce périmètre et que ces discussions sont conditionnées par une analyse assez fouillée de mobilité qui est la condition préalable à l'établissement du cahier des charges en quelque sorte qui sera imposé par les pouvoirs publics, en l'occurrence ici in fine, la Région wallonne qui délivrera les permis aux investisseurs privés. La réflexion que nous avons développée dans le cadre de ces discussions porte à la fois sur l'aménagement des parkings bien entendu mais aussi sur le gabarit et l'importance des voiries, non seulement sur le site mais aussi en termes d'accès au site, que ce soit à partir de la Ville, que ce soit à partir de Jemappes, de Ghlin ou à partir de l'autoroute directement et bien entendu, il y a aussi une réflexion par rapport à la circulation des modes doux, à la fois sur le site et également en termes d'accessibilité et en termes de circulation des bus sur le site même à proximité de la galerie commerçante. Tout cela est pris en compte bien entendu, fait l'objet de discussions, d'études très fouillées mais au stade actuel des choses, nous n'en sommes qu'à l'introduction de la demande de périmètre de remembrement urbain, celle-ci est maintenant analysée par les différents services compétents et nous reviendrons le moment venu devant vous avec des informations plus précises mais sachez que la dimension mobilité est avec la dimension purement urbanistique une des dimensions essentielle dans la grille de lecture de ce projet bien entendu.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. l'Echevin, M. DUBOIS, pas de complément ?

ADOPTE à l'unanimité - 33^{ème} annexe

25^e objet : ASBL INFOR-JEUNES Mons. Compte et bilan de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/C2010/ASBL/020

ADOPTE à l'unanimité - 34^{ème} annexe

26^e objet : Soutien financier pour une Politique Locale Energie-Climat (Projet POLLEC). Candidature de la Ville de Mons. Gestion Territ./Econ.UR12/Pollec
Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Je ne vous étonnerai pas, nous sommes contents de cette candidature pour ce projet de politique locale énergie-climat. Nous sommes heureux de constater d'abord que les motivations de la Ville se basent sur des positions que nous avons souvent défendues et je dois dire qu'il y a vraiment de quoi aider la Ville à prendre de bonnes habitudes ainsi que ses habitants. Il y a dans le projet, l'établissement d'un plan d'actions en énergie durable qui comprend un volet communication et implication citoyenne. Cela

comprend une démarche de mobilisation locale participative avec une mise en place d'une coopérative citoyenne. J'insiste sur ce point particulier parce que la coopérative citoyenne la mobilisation citoyenne a connu de fameux déboires dans les années précédentes et j'espère que sur ce point précis, la Ville va mettre tout en œuvre pour que nos concitoyens puissent vraiment adhérer à ce projet et faire cause commune avec ce que la Ville va mettre sur pied. Je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci Mme PREVOT. M. DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, Mme PREVOT, je vous remercie de votre remarques, je partage entièrement votre avis et nous serons vraiment vigilants quant à la participation citoyenne dans ce projet.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci. Donc le point 26, c'est l'unanimité.

ADOPTE à l'unanimité - 35^{ème} annexe

27^e objet : Opération de rénovation urbaine. Amélioration de l'éclairage public à la Cour du Noir Lévrier à Mons. Approbation de l'avant-projet. MP
E/2012.SUB.426.125.00/SD

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Le point 27, c'est la Cour du Noir Lévrier qui est traité également au point 33. Effectivement, le Collège nous propose et demande d'améliorer à la fois l'éclairage et également les façades pour redonner, je dirais, une nouvelle jeunesse à cette cour. On ne peut que soutenir cette politique de rénovation urbaine. La question en deux points, c'est que ce soit en pleine journée, en soirée ou lors de l'organisation de grands événements, comme la fête de la bière, la fête du chocolat, la Ville de Mons a, les week-ends, décidé et c'est fort heureux et nous les soutenons, d'essayer de renforcer l'attractivité du Centre-Ville, on parlait tout à l'heure de Mons en Fête. Ça veut dire que les gens se retrouvent dans un esprit de convivialité, de fête et nous nous en réjouissons tous. Mais, qui dit "boit", dit que la boisson doit passer quelque part et que nous avons, je trouve, là, nous sommes en retrait, quant à l'organisation des conséquences sur ces grands rassemblements et donc là je trouve que l'on devrait, pour moi, la Cour du Noir Lévrier est un égouttoir ou je dirais un "pissodrome", on doit absolument mener une réflexion structurelle sous l'organisation de ces endroits où on peut s'organiser mais aussi lors de grands événements, parce que là, je trouve que l'on doit louer ou imposer aux organisateurs la location d'endroits où les gens puissent se soulager en ne souillant pas les façades de l'ensemble des citoyens

montois. Prenons un autre exemple que vous connaissez tous: la Fête du Chocolat. Très belle réussite le samedi. Il y a eu tellement de monde que les poubelles de la Grand Rue et de la Chaussée ont été débordées!

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : On est à la Cour du Noir Lévrier!

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Non, mais c'est pour vous expliquer!

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : C'est pour revenir sur le sujet!

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Encore une fois, lors de ces grands événements, il nous faut appréhender l'événement dans sa globalité au niveau de ses conséquences néfastes! Que ce soit des pissodromes, des urinoirs ou des poubelles! Et j'ai l'impression que là, on en est pas encore au niveau de la quantification des conséquences néfastes pour le Centre-ville, il y a encore de l'amélioration. On gère l'événement mais on ne gère pas toutes les nocivités liées à l'événement. Voilà un petit peu mon impression pour la Cour du Noir Lévrier, parce qu'on va pouvoir la rebadigeonner, quinze jours plus tard on aura une nouvelle fête de la bière, on pourra repasser tous les jours!

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Donc, ici, ça consiste à éclairer la Cour du Noir Lévrier, donc, en espérant qu'il fasse moins noir, on espère aussi que les problèmes dont vous parlez seront atténués parce que l'obscurité ne favorise certainement pas l'amélioration des incivilités. Donc, je crois que l'on est dans ce principe. Est-ce que Monsieur l'Echevin a quelque chose à rajouter?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, pour répondre un peu à vos attentes, sachez que nous sommes aussi vigilants à ce genre de problématique, nous en avons parlé cette semaine avec le Bourgmestre faisant fonctions et nous pensons désigner à l'avenir pour tout ce genre de manifestation un facilitateur environnemental.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je ne sais pas si vous avez fait des comptages ou des sondages avec la Police mais quand il y a des centaines de personnes, ici sur la Grand Place, tout ça va quelque part au niveau urinoir et là on n'a jamais appréhendé qui que ce soit...

ADOPTE à l'unanimité - 36^{ème} annexe

28^e objet : Aménagements routiers de sécurité à Havré – lot 1 : voirie. Approbation de l'avenant 1. MP E/2011.421.093.01/SD

ADOPTE à l'unanimité - 37^{ème} annexe

29° objet : Réalisation d'un mur de soutènement à la rue du Moulin de Spiennes à Spiennes. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. MP E/2012.421.056.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité - 38^{ème} annexe

30° objet : Aménagement de la place de la Cité du Vieux Champ à Flénu – partie 2 : éclairage. Recours à la centrale de marchés de travaux de l'IEH. MP E/2010.421.092.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité - 39^{ème} annexe

31° objet : Aménagements routiers de sécurité à Havré – lot 2 : éclairage du rond-point. Recours à la centrale de marchés de travaux de l'IEH. MP E/2011.721.093.02/SD

ADOPTE à l'unanimité - 40^{ème} annexe

32° objet : Service Prévention – Fourniture et pose d'un agoraspace à Jemappes (Cité du Coq). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. MP E/2012.840.181.00/LF

ADOPTE à l'unanimité - 41^{ème} annexe

33° objet : Opération de rénovation urbaine – traitement des façades (Badigeon) à la Cour du Noir Lévrier à Mons. Approbation de l'avant-projet. MP E/2012.SUB.930.500/VT

ADOPTE à l'unanimité - 42^{ème} annexe

34° objet : Sécurisation des parkings de la Grand-Place et de la Halle – Mission d'auteur de projet. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2011/RF/NVF/Sécurité parking/ER

ADOPTE à l'unanimité - 43^{ème} annexe

35° objet : Remplacement matériel et outillage pour le Service Plantations (2 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP /2012.766.148.00/AD

ADOPTE à l'unanimité - 44^{ème} annexe

Entrée de MM. J.P. DUPONT et LAFOSSE = 33 présents

36° objet : Complément de l'étude d'incidence relative à une activité de trial et VTT sur le site du terroir de Ciply, reprise comme activité de classe 1 sous le n° 92.61.10.02 de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 04.07.2002 arrêtant la liste des projets soumis à

I.E.I. et des installations et activités classées. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.930.255.02/AD

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : L'étude d'incidence pour le trial. Je vous en prie, M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, on revient avec le fameux terril de Ciply sur lequel nous avons déjà interpellé lors d'un conseil précédent. Alors aujourd'hui on nous propose un complément d'étude d'incidences qui devrait coûter € 27.830, ce n'est pas une bagatelle! Donc, je me pose la question de savoir pourquoi l'étude initiale qui a déjà coûté – sauf avis contraire – € 40.000, pourquoi elle n'était pas complète? Est-ce que la Ville a payé toute la facture pour une étude qui, apparemment, a été mal faite parce que certains organes d'avis dans ce dossier ont été vraiment très critiques à propos de la qualité de cette étude d'incidences. Si elle avait été complète peut-être qu'on ne devrait pas dépenser € 27.000 maintenant, parce que je me suis aussi posé la question de qui paie ces études? Habituellement quand il y a un promoteur, qu'il y a un projet, il dépose un dossier, si ce dossier exige une étude d'incidences, c'est évidemment le promoteur qui doit payer cette étude qui est faite par un organisme agréé par la Région Wallonne. Et donc ici est-ce qu'il y a une intervention financière des utilisateurs du terril dans toute cette procédure ou bien est-ce que tout est à charge de la Ville? Peut-être que c'est à charge de la Ville parce qu'on essaie de régulariser une situation qui était illégale et qu'on a laissé perdurer, mais ça me paraît pas suffisant comme argument pour dire que c'est la Ville qui doit tout payer. Moi, en tout cas, j'ai l'impression qu'ici on essaie d'allonger la sauce en apportant une étude complémentaire pour régulariser quelque chose qui s'exerce illégalement et j'ai le sentiment que c'est parce que c'est soutenu par des personnes qui sont proches du pouvoir. C'est toujours difficile de s'opposer à une étude sans être taxé d'obscurantisme. Tout à l'heure j'ai d'ailleurs changé d'avis sur le vote que j'allais émettre à propos de l'étude sur les incidences pour les bas prés, mais ici ça me semble un peu fort de refaire encore une étude là-dessus et malgré le fait que ce soit une étude, on s'abstiendra.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On nous demande d'approuver une procédure négociée sans publicité pour un complément d'enquête à l'étude d'incidences relative à une activité de trial et de VTT sur le terril de Ciply. Description du marché: l'étude d'incidence est complétée suivant les avis des instances qui ont remis leur avis dans le

cadre de l'instruction du dossier du permis unique et plus particulièrement au niveau du bruit, de la faune et de la flore. Des solutions et des mesures à prendre pour éviter et réduire les effets des nuisances doivent être clairement détaillées. Et l'étude d'incidences a été faite figurez-vous par un bureau dont la faillite a été déclarée voici peu. Je ne sais pas si c'est un signe mais en tout cas le bureau d'étude d'incidences a fait faillite et c'est quand même un indice de problème de professionnalisme. Et c'est pour cela d'ailleurs – en tout cas pas pour cela mais en tout cas dans le même effet – qu'elle a été déclarée incomplète par les autorités wallonnes et les Services Publics de Wallonie dans le cadre de l'instruction du dossier de permis unique. Alors, il est évident que l'on se pose quand même toujours des questions puisqu'on dit que l'adjudicataire – qui n'est pas le maître d'ouvrage puisqu'ici c'est le maître d'ouvrage de la Ville de Mons – assiste aux réunions nécessaires à l'avancement d'étude, entre autres, les réunions avec le représentant du maître d'ouvrage, la Ville de Mons, le représentant de l'asbl Royal Auto Moto Club, l'auteur de projet chargé d'élaborer le dossier. On ne voit ni les riverains, ni les représentants de qui que ce soit au niveau des habitants de Ciply! Et donc, on a l'impression clairement que malheureusement la Ville de Mons et nos autorités sont un peu instrumentalisées. Au niveau surtout de la mention claire sur l'objet de la demande VTT et trial. On parle de trial mais on parle de VTT. On nous demande de préciser le calendrier de fonctionnement, ce n'est pas très clair, jours et horaire par activité, les plages dévolues pour les entraînements et les compétitions. Il faut décrire l'activité du Club House. Son but et l'activité qui y sera exercée. On entretient toujours le flou. Alors là, je ne sais pas ce que c'est "hill spring", "hill" c'est la montagne, "spring" c'est sauter, à mon avis ça doit être "boum boum boum", mais je ne sais pas très bien, là je n'ai pas encore pris mon dictionnaire anglais! Alors, les merlons sur la crête, là je ne sais pas de quelle crête on parle et les micro-stations d'épuration. Alors, terminons-en! Qu'est-ce que les instances supérieures de la Région Wallonne ont formulé comme remarques sur l'étude d'incidence, ce qui nous vaut ce complément d'enquête? Faiblesse au niveau de l'analyse biologique, absence d'informations concernant les activités VTT. Effectivement, les activités VTT, ça me semble pour moi la "Claudia Schiffer" ou l'"Adriana Karembeu" qu'on a mis pour cacher "Annie Cordy", j'ai l'impression! Réalisation des mesures de bruit de fond, les samedis est leur utilisation comme référence dans l'analyse des niveaux de bruit pour les activités de trial, contrairement ou en compétitivité le dimanche et la délimitation de la zone d'entraînement. Alors, c'est ça le plus fort et c'est ça que là je crois qu'on est très inquiets, on parle de délimitation de la

zone d'entraînement recommandée pour diminuer l'impact acoustique n'a pas été regroupée avec la délimitation de la zone actuelle d'entraînement et de compétition envisagée pour respecter la qualité biologique du site. Donc, on fait n'importe quoi actuellement! On sait que les arguments développés précédemment dans le Conseil Communal du 19 mars étaient arguments d'autorité, argument d'antériorité. Autrement dit, le trial existe depuis 50 ans, donc, on doit le maintenir! Autre argument, je vous le signale, une usine Coverit à Harmignies dans les années 50, 60 et 70, c'était là, il y avait unanimité pour l'exercer, il y a eu 144 morts! L'argument d'antériorité ne me semble pas utile! Alors, on nous dit "il y a eu unanimité!", mais à l'époque pour faire un bail emphytéotique, un droit réel d'emphytéose, il y avait déjà un plan de secteur. Au plan de secteur, on était en zone forestière et donc en zone d'espace vert. Alors, l'autre jour, ça m'arrive de réfléchir, je me suis dit "en zone forestière, il y a le code forestier" qui a abouti, je crois, il y a deux trois ans, peut-être quatre ans, je ne sais plus et sur ce code forestier il y a eu unanimité après travail de tous les groupes politiques et de tous les milieux, qui ont pris comme décision qu'il n'y aurait pas de motos, ni de trial dans les zones forestières pour éviter tout problème, ça c'est le décret forestier, le code forestier. Ça a été débattu au Parlement Wallon. Alors, bon, évidemment la situation est ancienne mais la situation juridique, environnementale et je dirais les situations anciennes ne correspondent pas aux réalités juridiques d'aujourd'hui. Alors, les deux instances principales ont remis des avis négatifs, la procédure a été suspendue afin de ne pas enterrer le projet du Royal Auto Moto Club et je reviens avec mon collègue, ce qui nous chagrine et je dirais, nous choque, ce sont des études qui sont payées par la ville alors que c'est à la demande d'une association privée. Peut-on continuer à financer des activités au nom de personnes morales de droit privé? Ça c'est la question. Par ailleurs, la question, pourquoi lier le trial, l'activité organisée pour laquelle il faut un permis de classe 1, avec le VTT? Le VTT qui n'est pas dans les statuts Royal Auto Moto Club. Je dis on confond Annie Cordy avec Claudia Schiffer! Je ne sais pas mais on veut un peu mélanger le tout pour noyer le poisson! Quoi qu'il en soit, pour faire entrer des VTT, il faut demander l'autorisation au Royal Auto Moto Club et donc ce projet de VTT nous semble très mystérieux! Alors, aujourd'hui nous ne pouvons pas, nous, autoriser et admettre que l'on puisse continuer alors qu'on est dans l'illégalité, d'introduire une demande complémentaire de permis et on se pose la question: "pourquoi est-ce que le Collège admet-il de traiter une demande de permis pour une activité qu'il sait permanente alors qu'il dit que c'est une activité temporaire?". C'est un autre argument

qui nous chagrine parce que très sincèrement, le Royal Auto Moto Club a déjà développé de nouvelles pistes sans attendre l'autorisation officielle. Alors, l'autre argument est de nous dire "il faut favoriser la jeunesse!", alors, là vous savez, mon grand-père qui est mort en 1996 m'avait toujours expliqué que quand il a été acheter une moto pour son fils en 1964, le marchand de motos à la rue Joseph Gorin à Kain lui a dit: "Monsieur Carbonnelle, si vous voulez tuer votre fils, vous lui achetez une moto!". Il y a dix fois plus de chance de mourir en moto qu'en voiture et donc quand on me dit qu'on attaque la jeunesse parce que simplement on s'oppose à un trial, je me dis qu'il faut quand même savoir raison garder. On termine au niveau des trialistes et c'est aussi un autre argument. Au niveau des trialistes, combien de montois sont-ils membres de cette activité? Et combien de montois sont-ils membres de l'asbl des trialistes en Wallonie? En tout cas, ce que nous disent les habitants de Ciplu, ce ne sont pas des citoyens montois et qu'en analysant, ce sont des plaques de voiture de France, Flandre, Brabant, Bruxelles... et que ce sont très peu de personnes de la région. Et donc on se pose toujours la question de savoir pourquoi des personnes morales de droit public financent des demandes issues de personnes privées? Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien! Je voudrais quand même préciser que, vous l'avez dit, ça existe depuis 50 ans et la procédure qui était entamée c'est de voir si on peut ou on ne peut pas continuer. Donc, il y a eu un marché public pour désigner la première société. Ça a été fait dans toute transparence. Nous avons désigné cette société-là, ce n'est pas la première fois qu'une société privée ne répond pas aux attentes et ce n'est pas la première fois qu'en ayant attribué un marché, nous nous trouvions en face d'une société qui a fait faillite! Donc, je crois qu'il est logique que nous poursuivions le dossier et que nous continuions l'analyse. Que ça nous coûte plus cher que ce qui était prévu si la société première avait fait son boulot correctement, il est probable que nous n'aurions pas dû en arriver là! Maintenant, pour mener à bien le dossier et avoir une conclusion qui est une conclusion inattaquable, je crois qu'il faut continuer cette analyse. Je vais céder la parole à Monsieur l'Echevin qui est en charge du dossier.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci, M. le Bourgmestre. Je crois que vous avez dit l'essentiel. Peut-être rappeler quand même que la Ville est propriétaire de ce site et savoir ce que la Ville peut faire ou pas sur base d'une étude extérieure indépendante est quand même intéressante pour que le Collège prenne des orientations futures. En ce qui concerne la faillite de la société, je crois que le Bourgmestre en a dit suffisamment.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Encore une remarque. Je vous rappelle quand même que ce week-end c'est le festival de la moto à Mons, donc, vos remarques quant à la moto, objet dangereux et compagnie, c'est aussi une activité qui plaît à beaucoup de personnes, qui génère une activité économique au niveau du zoning de Cuesmes où il y a nombres de garages qui vendent des motos et si 10 % des automobilistes circulent à moto, on aurait moins de bouchons sur les routes! Donc les arguments sont opposables d'un côté comme l'autre et on sort effectivement du dossier. Donc, nous procédons au vote sur le point 36.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

2 NON : MM. MERCIER, HAMBYE

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 45^{ème} annexe

Sortie de M. DI RUPO = 32 présents

37^o objet : Acquisition d'ordinateurs mobiles équipés de lecteur code-barres pour les bâtiments scolaires. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.722.089.00/CD

ADOPTE à l'unanimité - 46^{ème} annexe

38^o objet : Théâtre Royal de Mons – Sonorisation. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.772.164.00/VT

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Théâtre de Mons. Sonorisation.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simple question que j'ai déjà évoquée à Monsieur le Secrétaire Communal Adjoint dans la mesure où c'est une toiture métallique. J'ose espérer que toutes les mesures ont été prises puisque les toitures métalliques sont des catalyseurs de foudre! Donc, il serait intéressant d'avoir des paratonnerres au plus vite pour qu'on ne connaisse pas le sort des Ursulines! Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. l'Echevin, avons-nous des paratonnerres?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Le bâtiment sera de toute façon dès que les travaux seront terminés vérifié et agréé par un organisme reconnu par la Région Wallonne, donc, il ne faut pas vous inquiéter.

ADOPTE à l'unanimité - 47^{ème} annexe

39^e objet : Rue Bruyère de Jurbise à Maisières – Déplacement des impétrants. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.421.046.00/MF

ADOPTE à l'unanimité - 48^{ème} annexe

Entrée de Mme HOUDART = 33 présents

40^e objet : Entretien extraordinaire des revêtements routiers – Droit de tirage 2010-2012. Approbation de l'avenant n° 2. MP E/2011.421.097.00/SD

ADOPTE à l'unanimité - 49^{ème} annexe

41^e objet : Centre d'Interprétation de l'Histoire Militaire de Mons – Mission de programiste. Correction du rectificatif de l'avenant n° 1. MP E/2010.762.160.00/RM

M. Marc DARVILLE, Echevin : Petite correction dans le 41^e Objet. C'est le rectificatif de l'avenant 1 et pas de l'avenant 2.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci. C'est noté.

ADOPTE à l'unanimité - 50^{ème} annexe

42^e objet : Réalisation d'un test infrastructure Hotcity sur la Grand-Place. Avenant à la convention. MP 2011/plan de num.et de com./ngp

ADOPTE à l'unanimité - 51^{ème} annexe

43^e objet : Canal du Centre à grand gabarit Mons/ex-Obourg – chemin du Pont d'Haine. Incorporation dans le domaine public communal. BEV A/8570 - C/13/50

ADOPTE à l'unanimité - 52^{ème} annexe

44^e objet : Rénovation et extension de la Vieille Commune en un CALVA à Spiennes. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2011/RF/Calva Spiennes/BD

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Il s'agit juste d'une petite question que j'avais d'ailleurs posée en Commission. Le revêtement de sol est prévu en Bangkirai et j'ai demandé si ce bois allait être certifié et comme je n'ai pas eu de réponse, voilà, je la demande tout simplement.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui. Depuis votre première intervention que je viens de vérifier auprès des Marchés publics. Systématiquement, maintenant, nous demandons du bois certifié que cela aille du banc public au plancher en Bangkirai. Nous demandons dans le cahier des charges, aujourd'hui, du bois certifié.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci.

ADOPTE à l'unanimité - 53^{ème} annexe

45^e objet : Voirie et égouttage à la rue des Produits (Cité du Vatican) – Programme triennal 2010-2012 des travaux subsidiés. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.TRI.421.600.00/SD

ADOPTE à l'unanimité - 54^{ème} annexe

46^e objet : Travaux de stabilisation et de restauration du pont surplombant la rivière « Trouille » et des abords du lieu-dit cascade. Approbation de l'avant-projet revu. MP E/2005.482.101/ML/BA

ADOPTE à l'unanimité - 55^{ème} annexe

46^e objet bis : Par urgence. Centre d'interprétation d'histoire militaire à la Machine à Eau- Approbation de l'avant-projet – volet « scénographie-muséographie » MP E/2010/762.160.01.VT

ADOPTE à l'unanimité - 56^{ème} annexe

47^e objet : CPAS – Commission Locale pour l'Energie (CLE). Rapport d'activité année 2011 – Information. Secrétariat

ADOPTE à l'unanimité - 57^{ème} annexe

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Alors nous pouvons passer, maintenant, aux questions et interpellations. Donc, première question, c'est la question du Conseiller M. X. DUPONT.

M. Xavier DUPONT, Conseiller : M. le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Membres du Collège, chers Collègues. Il y a quelques semaines, Nimy et plus particulièrement le quartier des Wartons a connu des soirées de violences avec l'incendie de plusieurs véhicules. S'il y a quelques perturbateurs locaux, on sait que les principaux meneurs, influant sur la jeunesse locale, viennent de l'extérieur et sont souvent accompagnés de « poudre blanche ». Face à eux, la présence policière paraît insuffisante et inadaptée. Quant à la Maison de quartier qui a été créée afin de d'améliorer les relations entre la jeunesse des plus de 12 ans et les habitants, elle ne fonctionne qu'aux heures où cette jeunesse se trouve à l'école, ce qui n'est pas propice à un contact efficace et à un climat de confiance avec ces jeunes afin d'atteindre les objectifs fixés. Dès lors, le Collège communal et de Police peuvent-ils me faire connaître les mesures qu'ils comptent mettre en place afin d'assurer la sérénité dans le quartier pour les mois qui viennent et m'assurer de la réelle volonté de prendre à bras le corps avec des solutions durables les problèmes subsistant dans les Wartons. Je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. DUPONT. Je vais vous répondre au nom du Collège. Donc, d'une part, vous signalez qu'effectivement, suite à l'analyse faite par la Police au niveau du nombre de faits déclarés, il y a effectivement, eu, une augmentation de la criminalité entre janvier et mars mais avec une forte diminution ici, en avril. Il y a, effectivement, eu lors de la vague d'incendies du mois de mars, 6 véhicules incendiés sur la commune de Nimy. Vous signalez que ces auteurs ont été appréhendés et sont actuellement sous mandat d'arrêt que d'autre part, il y a, effectivement, aussi eu une interpellation d'un trafiquant de stupéfiants qui pratiquaient sur la place de Nimy et que depuis lors, les problèmes se sont atténués. Nous avons organisé avec la Police, des patrouilles de sécurité ciblées sur Nimy à la fois par les Services Centraux et le Commissariat de Proximité. Donc, la priorité sur Nimy a été renforcée depuis le début de l'année et que pour l'instant, on assiste à une diminution mais sachez qu'à ce niveau-là la Police reste attentive.

Par rapport, à la Maison de quartier. Donc, il faut savoir qu'il y a trois soirées par semaine de travail qui sont prévues en rue jusque 20 heures. Réservées exclusivement à ce moment-là à la rencontre des jeunes et des jeunes adultes qui sont en rue. Mais qu'effectivement, les occupations de la Maison de quartier ne concernent pas uniquement les adolescents puisqu'il y a également des activités pour les sports/filles. Il y a aussi une grosse activité sur la Maison de quartier concernant la mise à l'emploi puisqu'il y a un travail avec l'ASBL Mode d'Emploi pour les femmes demandeuses d'emploi avec l'ASBL Job Coachs qui travaillent tous les mercredis et que dans les cités - c'est une constatation que l'on fait dans plusieurs cités – la population a vieilli aussi puisque les gens restent plus longtemps chez eux et que là le travail des Maisons de quartier visent aussi l'intergénérationnel et les séniors mais que par rapport à votre questionnement, au niveau des faits, il y a une belle amélioration depuis le début du mois. Merci. On peut passer à la première interpellation qui est l'interpellation de M. MERCIER concernant la piscine de Cuesmes.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Voilà, en fait, c'est une demande qui m'a été transmise. Comme tout le monde le sait, il va y avoir des travaux qui vont durer un certain temps à la piscine de Cuesmes. On ne peut que s'en féliciter puisque pour qu'une piscine soit réellement opérationnelle, il faut qu'elle soit en bon état. Seulement, cela suscite pas mal de difficultés pour certains groupements et pas toujours des groupements que l'on appelle peut-être des groupements de « haut niveau » qui peuvent peut-être fréquenter d'autres piscines. On fait, la piscine de Cuesmes accueille des groupes de nageurs qui viennent là, ce n'est pas du professionnalisme mais c'est quand même des gens qui font de la compétition. Nous avons été contactés par certains de ces groupes et plus particulièrement par les gens qui font de la nage synchro. Ces personnes font donc de la compétition et comme toute personne qui fait du sport le sait, pour que cela marche en compétition, il faut des entraînements qui se passent toutes les semaines, il ne faut pas rester dans son fauteuil, il faut travailler. Alors, ma question, je la pose à M. SAKAS et c'est la question que ces personnes nous posent. Ces gens ne sachant plus s'entraîner, on demande s'il ne serait pas possible de s'entraîner dans l'autre piscine, la grande piscine montoise qui se trouve au Grand Large et si le cas échéant, on pourrait bénéficier des prix que l'on fait au niveau de Cuesmes. J'ai déjà eu une partie des réponses puisque M. SAKAS m'a glissé un document. Isabelle me l'a lu dans les grandes lignes et je vois que la pompe est déjà amorcée à ce propos-là. Maintenant, je

vais écouter M. SAKAS qui va un petit peu nous dire ce qu'il décide de faire ou ce qu'il voudrait faire à propos d'autres clubs qui fréquentent la piscine de Cuesmes.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Voilà, M. SAKAS, nous sommes tout-ouïe.

M. Achile SAKAS, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Merci M. le Conseiller. Donc, je vous confirme qu'effectivement que d'importants travaux pour l'avenir de la piscine de Cuesmes seront effectués du 23 avril au 30 juin 2012. Pour ce faire, nous avons obtenu l'urgence du Ministre ANTOINE. C'est une excellente chose nous permettant d'effectuer, dès aujourd'hui, tous ces travaux qui permettront à la piscine de Cuesmes de profiter aux citoyens montois pour pas mal d'années. J'en profite d'ailleurs pour rappeler la volonté du Collège que la piscine reste accessible à tout le monde à Cuesmes. C'est la piscine la moins chère de Belgique et je suis très heureux de vous annoncer ce soir que la plupart des écoles et des clubs usagés de la piscine de Cuesmes ont pu être recasés dans nos halls de sport et à la piscine du Grand Large. C'est notamment le cas pour nos sportifs de la nage synchro. Soyez assuré, Monsieur le Conseiller, qu'en toutes circonstances le travail de dialogue est bien en place mais pour les prix, je dois négocier parce que c'est un partenariat public/privé donc, ce ne sera pas les mêmes prix. A la piscine de Cuesmes, comme vous savez, c'est 0,80 cents pour les écoles et 1,80 euro pour le privé. J'espère avoir répondu à votre question.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. MERCIER, vous avez la parole.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Je vous remercie. Je n'en attendais pas moins de vous. Voilà, Monsieur ANTOINE vous a aidé et bien c'est très bien aussi. Voilà, merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Alors, nous pouvons passer à l'interpellation suivante c'est toujours Monsieur Willy Mercier et ça concerne Mons Capitale Culturelle

M. Willy MERCIER, Conseiller : oui, Mons Capitale Culturelle, c'est un rendez-vous à ne pas rater et surtout que les personnes handicapées ne peuvent pas rater. C'est ce qui nous a incités à agir au niveau de l'Œuvre Fédérale des Amis des Aveugles et des Mal Voyants. Nous avons déjà obtenu des contacts qui nous paraissent décidés à réussir ce partenariat avec la Ville de Mons, partenariat qui permettra aux personnes handicapées

visuelles de visiter les musées et même des espaces comme l'Hôtel de Ville. Les Amis des Aveugles désireraient que les personnes qui font visiter les musées soient compétentes pour nous faire comprendre à nous, qui ne voyons pas ou presque plus, ce qui se trouve dans un musée. A cet égard, les Amis des Aveugles organisent des formations. Cela a déjà été fait dans le cadre du BAM, pour une exposition qui se déroulait au Plaza à propos du cinéma d'autrefois. Ce que nous souhaiterions c'est que davantage de personnes qui nous feraient visiter ces musées viennent chez Les Amis des Aveugles pour recevoir des informations. Autre chose : les audioguides dont je vous ai déjà souvent parlé. L'audioguide destiné à une personne handicapée visuelle n'est pas l'audioguide d'une personne qui voit. Nous, nous avons besoin d'un cheminement au travers de l'espace que nous parcourons. Il faut que l'on nous explique cela d'une manière particulière. Actuellement, des essais sont faits : nous voyageons avec des personnes ; je suis même venu me balader dans le Salon Gothique avec une jeune fille qui rédige un mémoire à ce propos pour voir comment l'on peut procéder. Ce que Les Amis des Aveugles voudraient, c'est que les échanges soient plus étroits entre les différents échevinats de la Ville de Mons et leur ASBL. Les Amis des Aveugles souhaitent faire comprendre aux échevins concernés ce que nous attendons à savoir qu'ils soient nos relais auprès des personnes qui seront habilitées à nous faire visiter ou à nous faire découvrir d'une manière optimale cette Ville de Mons.

Je voudrais aussi, et je pense que certains d'entre vous ont déjà pu l'apprécier, vous inviter à venir voir ce qu'est réellement l'audio description. Ce samedi, au Plaza, dans le cadre du Carrefour des Générations, nous allons projeter un film qui est adapté aux personnes qui ne voient pas. Sur la bande son de ce film, il y a des informations complémentaires pour que les déficients visuels comprennent mieux les choses. Vous êtes invités à nous rejoindre pour bien vous rendre compte du bien-fondé de ce que nous faisons au niveau des Amis des Aveugles et vous convaincre de ce partenariat que nous voudrions plus étroit avec la Ville de Mons.

Je vous remercie

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Soyez certain que l'ensemble des Echevins et aussi la Fondation ont à cœur de faire en sorte que Mons 2015 soit accessible à tous et c'est M. Martin au nom du Tourisme, de l'Echevinat et du Collège qui va vous répondre.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci, M. le Bourgmestre. M. Mercier, comme l'indiquait le Bourgmestre, nous sommes extrêmement sensibles à ce sujet et je répondrai également au nom de mon collègue Jean-Paul DEPLUS et de M. GOETGEBUER pour le CPAS. Bien entendu, nous ne nous rendons pas suffisamment compte du privilège que l'on a de pouvoir voir notamment les détails des belles choses que notre ville offre. Jusqu'à présent, dans les nouveaux projets qui ont été portés, nous avons essayé systématiquement d'intégrer la plateforme à ces différents projets pour veiller à élargir notre vision pratique et être attentifs aux difficultés des personnes moins valides. Vous avez d'ailleurs eu la gentillesse de le souligner tout à l'heure par rapport au dossier de Spiennes. En ce qui concerne votre interpellation et par rapport à l'aménagement des sites touristiques et muséaux, dans la mise en place des projets futurs des sites UNESCO (le Centre d'Interprétation du Mythe Saint Georges ou celui d'Histoire Militaire), les personnes déficientes visuelles ont été intégrées dans les réflexions. En ce qui concerne les audioguides, ceux-ci sont prévus, des bornes multimédias seront rendues accessibles aux déficients visuels. Nous avons par ailleurs souhaité développer des outils de médiation spécifiques et un médiateur sera désigné au sein du pôle muséal. Il sera chargé de mettre au point des outils et des ateliers qui répondront notamment aux besoins des personnes moins valides et déficientes visuelles. En termes de communication, il est prévu de développer des sites Internet adaptés à ces publics. Il s'agit d'ailleurs d'une exigence pour la reconnaissance régionale comme attraction touristique et, sur le plan des visites guidées organisées par l'Office du Tourisme, je citerai quelques actions. Les guides de l'Office ont suivi une première formation il y a quelques années, ils peuvent accompagner et ont d'ailleurs déjà accompagné selon des techniques spécifiques des groupes de déficients visuels. De nouvelles formations seront lancées d'ici septembre. Des contacts ont également été pris avec une étudiante, Mademoiselle Sophie Delmotte, qui rédige un mémoire ayant pour objet la réalisation de deux guides à destination des personnes déficientes visuelles. Une réunion avec cette personne est programmée cette semaine, réunion à laquelle vous êtes également conviés. Lors des visites de la collégiale, quand il y a des personnes déficientes visuelles, le conservateur permet à ces personnes de prendre en main certaines orfèvreries, ce qui leur permet de « visualiser » par le toucher certains détails des œuvres. Par ailleurs, des contacts ont été pris par l'ASBL Passe-Muraille tant avec la Fabrique qu'avec le conservateur pour aboutir à la réalisation de valises à destination des personnes déficientes visuelles. Des œuvres d'art pourraient y être reproduites avec

divers matériaux, il peut même être envisagé de reproduire des gargouilles ou des œuvres de Dubroeuq en miniature. Dès qu'une formation spécifique sera organisée par les Amis des Aveugles de Ghlin, les guides de l'Office en seront informés afin de leur permettre d'apprendre de nouvelles techniques de guidage et donc, de pouvoir accompagner des personnes déficientes visuelles. Enfin, le futur site web de la Maison du Tourisme disposera d'une interface spécialement prévue pour les personnes déficientes visuelles en termes de couleurs adaptées, de caractères plus grands pour la lecture etc. Dans ce cadre, les portes de l'ensemble du Collège et des différents échevins restent grand ouvertes pour engager toute collaboration complémentaire avec toute ASBL active dans l'intégration des personnes déficientes visuelles. Nous tenterons d'encadrer au mieux l'ensemble des demandes qui seront formulées et d'orienter les personnes concernées vers les personnes adéquates pour leur fournir les meilleures réponses. Voilà, M. Mercier, quelques éléments de réponse à ce stade.

M. Marc Barvais, Bourgmestre ff : Merci, M. Martin. La parole est à M. Mercier

M. Willy MERCIER, Conseiller : je vous remercie et passerai toutes ces informations auprès de l'ASBL. Je terminerai par une anecdote : cela fait 11 ans que je franchis le porche de l'hôtel de ville, que je grimpe les escaliers, que je m'assieds ici au milieu du Salon Gothique et, en parcourant tout cet espace avec Sophie pour réaliser l'audioguide, j'en ai appris des choses.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci, nous allons passer à l'interpellation de M. Guillaume Hambye concernant le jardin du Chanoine Puissant.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : M. le Bourgmestre, Mmes et M. les Echevins, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, nous avons donc été interpellés par des riverains du Parc du Chanoine Puissant. Dans ce parc, les travaux ont été achevés en 2008, il a été ouvert 3 ans après l'achèvement des travaux en 2011 compte tenu de quelques difficultés. Les riverains ont de véritables problèmes particulièrement en hiver. Il semble en effet que plusieurs difficultés techniques se présentent. La première : souvent les portes du côté de la rue de Gaillardmont sont fermées la journée. La seconde : les indications sur les panneaux d'entrée sont inscrites en très petits caractères de telle sorte que, si vous ne connaissez pas les heures d'ouverture, vous risquez, une fois que vous

êtes à l'intérieur, d'être surpris par la fermeture des portes. Par ailleurs, les portes ferment dix minutes plus tôt que dans le délai annoncé, qui lui est correctement annoncé sur le panneau à l'intérieur, les messages auditifs des fermetures qui ont fonctionné, il y a quelques mois, ne fonctionnent plus, en tout cas, plus aussi bien. Une fois les portes closes, une fois qu'on est emprisonné dans le parc, il n'y a pas de panneau qui prévoit de numéro d'appel. Alors, les riverains n'ont d'autres possibilités – histoire vraie, Monsieur l'Echevin des Finances – les riverains, les promeneurs vont voir les riverains qui habitent rue des Sars, propriété occupant des appartements à la rue des Sars, qui, eux, sont excédés de libérer tous les jours des riverains emprisonnés, ils ne veulent plus intervenir, ils ferment leurs portes. La police et les pompiers n'ont pas les clés des portes d'accès, ils ne peuvent pas intervenir, et donc, on doit sortir avec des échelles. Pour terminer, encore, et pour dire cela, on demande des solutions pratiques, concrètes pour permettre aux riverains de rentrer et de sortir avec un maximum de précautions. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. DARVILLE, vous avez la parole.

M. Marc DARVILLE, Echevin : M. HAMBYE, comme d'habitude, il faut diviser par 10 vos propos très exubérants ...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je vous donnerai les coordonnées de la personne, c'est l'épouse d'un carillonneur de Mons .

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. HAMBYE, c'est une interpellation, tout le monde peut parler mais chacun à son tour. Donc, la parole est à M. DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Echevin : M. le Conseiller, le Parc du Chanoine Puissant est ouvert de 9 à 20 h du 1er avril au 30 septembre et de 9h à 17h du 1^{er} octobre au 31 mars. Ce parc est équipé de portails automatiques complétés par un système d'avertissement sonore annonçant la fermeture des portes, comme vous l'avez signalé. Nous avons mis à la disposition une copie des clés du parc à la police, les pompiers et le service de garde de la voirie mais vous avez raison, il manque un panneau avec les numéros de téléphone pour que les personnes qui pourraient rester enfermées puissent appeler. Nous allons vérifier si, effectivement, la fermeture correspond bien à l'appel qui est fait par les diffuseurs. Donc, on va revoir pour le bien-être et le confort des uns et des autres, le système de fonctionnement, mais sachez qu'à ce jour, dans mon service, nous n'avons reçu aucune plainte et lorsqu'il y a moyen d'améliorer les choses, j'invite toujours les citoyens à appeler notre numéro vert qui est le 0800/92329 et nous sommes

là pour, évidemment, améliorer les choses dès que cela ne fonctionne pas comme convenablement.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, vous confirmez l'existence du dysfonctionnement qui a fait que plusieurs personnes se sont retrouvées enfermées, à un point tel que les riverains sont excédés. Autre chose, et cela relève plutôt du Bourgmestre, il semble que les jeunes, des individus sans préciser l'âge sinon on va dire que c'est discriminatoire, à certaines heures de la journée, jettent des détritiques en se trouvant au-dessus et donc, comme il y a une différence de niveau, les enfants sont au niveau 0 et les individus sont au niveau 2. Résultat des courses, il y a un risque majeur et donc je demande de faire passer régulièrement des équipes de police. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci, M. HAMBYE.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je crois que nous avons déjà demandé aux APS de faire des passages supplémentaires ; effectivement, il y a parfois quelques désagréments dans le Parc qui est superbe, qui est magnifique, et qui donne entière satisfaction quand même à l'ensemble des riverains. Je vous rappelle que c'est un Parc qui a été réalisé dans le cadre d'une revitalisation urbaine et il y a un subside qui a été cherché à la Région Wallonne de près de 1.250.000 et je crois que l'ensemble des riverains est quand même assez satisfaits. Ce Parc, il est superbe. Donc, nous allons améliorer le fonctionnement des ouvertures et fermetures des portes et la sécurité à l'intérieur du Parc.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci, nous pouvons passer à l'interpellation suivante qui concerne les pavés en Centre Ville. M. HAMBYE, vous avez la parole.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Pour faire bref, depuis plusieurs mois, en se promenant dans la Ville, on constate que ça et là, dans tous les quartiers de la Ville, il y a de nombreux pavés montois décelés, déchaussés et on voit que le phénomène s'accroît de mois en mois, d'années en années. Je sais que l'Administration communale est fort préoccupée par l'ensemble des travaux mais je crois qu'il serait utile de constituer des équipes pour réparer ça et là les problèmes dans toutes les rues de Mons. Merci

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci, M. HAMBYE.

M. DARVILLE, vous avez la parole.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci, M. le Conseiller, vous avez raison.

Des agents du service Voirie sont régulièrement affectés à la repose des pavés déchaussés ou manquants en Centre-Ville. Force est de constater que la majorité des pavés déchaussés se trouve au droit de réfections réalisées par les sociétés d'impétrants.

Ces réfections de moindre qualité constituent de véritables faiblesses sur les trottoirs et les voiries. C'est pourquoi, nous nous efforçons d'imposer aux sociétés concernées des prescriptions techniques strictes dont notamment la réfection « au large » pour les trottoirs et les voiries qui font l'objet d'ouvertures importantes ou qui sont en bon état. Pour votre information, le Collège en séance de ce 19 avril, a décidé de ne pas marquer son accord sur la décision du Conseil d'Administration d'IGH qui souhaitait ne pas prendre en charge la réfection « au large » des trottoirs uniquement que lorsque ceux-ci ont été réfectionnés dans les 2 ans précédant les travaux ou si les travaux envisagés nécessitent la démolition de 66 % de la largeur du trottoir. Dans les autres cas, le surcoût engendré par une réfection au large serait pris en charge par la commune. Cette décision du Collège communal sera portée à la connaissance de l'ensemble des communes associées à cette Intercommunale. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Pas de réplique, M. HAMBYE.

Il reste encore une interpellation. Elle concerne la signalisation posée à la rue du Parc. Vous avez la parole M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Très brièvement, depuis quelques semaines, on voit la principale artère de sortie de notre Ville bloquée sur une seule bande de circulation suite à la présence d'une cavité, due sans doute, aux effets du gel. On l'a vu dans la rue des Groseilliers et dans d'autres endroits de la Ville ; alors, combien de jours faudra-t-il pour que cette voirie soit rendue dans sa totalité à la circulation ? J'espère que ce n'est pas une cavité néolithique, je ne le crois pas. Merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : M. le Conseiller, une signalisation a été posée face au n° 55 de la rue du Parc suite à un effondrement de la voirie consécutif à une défektivité du raccordement privé de l'habitation. L'article 83 de la Charte du Respect de l'Autre approuvé par le Conseil Communal du 24/1/2004 qui stipule que « Tout travaux de raccordement aux égouts existants, de débouchage, de nettoyage, de réparation ou de modification de raccordement particulier placé dans le domaine public et réalisé par le riverain à ses frais, n'est permis qu'après octroi des autorisations nécessaires à solliciter auprès du Collège. C'est pourquoi une mise en demeure a été établie le 2 mars 2012, invitant le propriétaire du bâtiment à procéder aux réparations dans 30 jours calendrier. N'ayant constaté aucune démarche de sa part, un ultime courrier a été envoyé le 18 avril de ce mois pour qu'il intervienne dans les 15 jours calendrier. Dès lors, si les travaux n'ont pas été effectués pour le vendredi 4 mai, les services communaux interviendront et une facture sera dressée au propriétaire fautif.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. DARVILLE. Vous voyez que la procédure est longue mais ça n'est pas une négligence. On travaille là-dessus. Vous avez quelque chose à rajouter ? M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On ne peut pas invoquer l'extrême urgence et les articles du décret révolutionnaire, la sécurité, la santé? Parce que c'est quand même une voirie principale! Je ne sais pas! Je ne m'y connais pas en termes... mais je suis effrayé que ça prend deux mois légalement pour boucher un trou! Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, nous avons terminé la séance publique, nous allons passer en huis-clos. Je remercie le public.

La séance s'ouvre à huis clos avec 33 présents.

Sont absents : Mme CRUVEILLER, MM. DI RUPO, BAILLY, MILLER, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, DE PUYT, Mmes MERCIER, MOUCHERON, NAHIME, M. JACQUEMIN, Mme DEJARDIN.

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
48^e objet : Autorisation d'entamer une action en justice afin de récupérer des traitements perçus indûment. Contentieux GF/AN

ADOPTE - 58^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
49^e objet : Autorisation de se constituer partie civile entre les mains du juge d'instruction – agent population agressé. Contentieux Divis1/AN

ADOPTE - 59^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
50^e objet : Autorisation de se constituer partie civile entre les mains du juge d'instruction – agent communal victime de menaces. Contentieux DIVIS1/AN

ADOPTE - 60^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
51^e objet : Autorisation de se constituer partie civile entre les mains du juge d'instruction – agression agent de proximité. Contentieux DIVIS1/AN

ADOPTE - 61^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
52^e objet : Autorisation de se constituer partie civile entre les mains du juge d'instruction – agression agent PTP du 6.3.2012. Contentieux DIVIS1/AN

ADOPTE - 62^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

53° objet : Autorisation de se constituer partie civile entre les mains du juge d'instruction – agression de deux ambulanciers. Contentieux DIVIS1/AN

ADOPTE - 63^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

54° objet : ASBL CLUB DE LA PRESSE DU HAINAUT. Désignation de deux administrateurs représentant la Ville de Mons au Conseil d'administration. Ratification et approbation. Gestion f. Club Presse

ADOPTE - 64^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

55° objet : ASBL UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE. Démission d'un administrateur – remplacement tant à l'assemblée générale qu'au Conseil d'administration, ratification et approbation. Gestion f. UVCW

ADOPTE - 65^{ème} annexe

56° objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

a) Modification de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à un chef de bureau spécifique. GRH SH/11370

ADOPTE - 66^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

b) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5^e temps, dans le cadre de l'assistance médicale octroyée à une employée d'administration. GRH SH/14148

ADOPTE - 67^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

c) Démission honorable d'un employé d'administration. GRH HH/PA/4090

ADOPTE - 68^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

d) Démission honorable d'une auxiliaire d'administration. GRH HH/PA/4482

ADOPTE - 69^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

e) Mise à la pension d'office, pour inaptitude physique définitive d'un Chef de service administratif. GRH HH/PA/3916

ADOPTE - 70^{ème} annexe

57° objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à mi-temps à un agent technique en chef. GRH SH/17507

ADOPTÉ - 71^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

b) Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à un agent technique – Autorisation. GRH SH/11413

ADOPTÉ - 72^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

c) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à $\frac{3}{4}$ temps à une employée d'administration. GRH SH/11136

ADOPTÉ - 73^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

d) Modification du volume de prestations de l'interruption de carrière octroyée à un ouvrier non-qualifié. GRH SH/11568

ADOPTÉ - 74^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

58^e objet : PERSONNEL CONTRACTUEL – Octroi d'une interruption complète de carrière à une éducatrice contractuelle. GRH SH/11477

ADOPTÉ - 75^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

59^e objet : MARIBEL SOCIAL – Fin prématurée du congé parental octroyé dans le cadre d'une interruption de carrière à $\frac{4}{5}$ ^e temps, à une graduée en sciences juridiques définitive. GRH SH/17168

ADOPTÉ - 76^{ème} annexe

60^e objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

a) Promotion d'un sous-chef opérateur centre 100 au grade de chef opérateur centre 100 SI 13/GEN Rinsis Chefs opérateurs 2012

ADOPTÉ - 77^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

b) Promotion d'un opérateur centre 100 au grade de sous-chef opérateur centre 100. SI 13/GEN Rinsis sous-chefs opérateurs 2012

ADOPTE - 78^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
c) Promotion d'un opérateur centre 100 au grade de sous-chef opérateur centre 100. SI 13/GEN Rinsis sous-chefs opérateurs 2012

ADOPTE - 79^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
d) Promotion d'un sapeur-pompier professionnel au grade de caporal dans le département incendie. SI 28 GEN Vacances emplois caporaux 2011

ADOPTE - 80^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
e) Nomination définitive de trois sapeurs-pompiers professionnels chauffeurs stagiaires. SI 85112407596 85112407595 85112407594

ADOPTE - de la 81 à la 83^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
f) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un sapeur pompier professionnel. SI 12081

ADOPTE - 84^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
g) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une opératrice centre 100. SI 17775

ADOPTE - 85^{ème} annexe

61^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires 8^e/1^e 3951/3934(2)/3944/3877/3818

ADOPTE - de la 86 à la 91^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
b) Réaffectations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtresses spéciales de religion protestante. 8^e/1^e 3883 8143

ADOPTE - 92 et 93^{ème} annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
c) Octroi d'un détachement à un maître spécial de religion protestante 8^e/1^e 3285

ADOPTE - 94^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

d) Désignations de maîtresses spéciales de religion catholique à titre temporaire dans des emplois vacants 8^e/1^e 3411/3336

ADOPTÉ - 95 et 96^{ème} annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

e) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtresses spéciales de religion catholique 8^e/1^e 3336/3624/3900/3901/3975

ADOPTÉ - de la 97 à la 101^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

f) Octroi d'un détachement à une maîtresse spéciale de religion catholique 8^e/1^e 7932

ADOPTÉ - 102^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

g) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion catholique 8^e/1^e 113

ADOPTÉ - 103^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

h) Désignations de maîtres spéciaux d'éducation physique à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e/1^e 3943/3974

ADOPTÉ - 104 et 105^{ème} annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

i) Nominations à titre définitif d'institutrices primaires 8^e/1^e 3475/3372/3381/3310

ADOPTÉ - de la 106 à la 109^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

j) Nominations à titre définitif de maîtres spéciaux d'éducation physique 8^e/1^e 3568/3694

ADOPTÉ - 10 et 111^{ème} annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

k) Octroi d'une interruption totale de carrière dans le cadre du congé parental à une institutrice primaire 8^e/1^e 3310

ADOPTÉ - 112^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

l) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8^e/1^e 3620/3743/3857/3909/3917/3918/3970

ADOPTÉ - de la 13 à la 19^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
m) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices maternelles
8^e/1^e 3879/3948/3632

ADOPTE - 120, 121 et 122^{ème} annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
n) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice maternelle définitive 8^e/1^e 3034

ADOPTE - 123^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
o) Nomination à titre définitif d'institutrices maternelles à dater du 1.4.2012 8^e/1^e
3502/3543/3549/3483/3481/3501

ADOPTE - de la 124 à la 129^{ème} annexe

62^e objet : ACADEMIE DE MUSIQUE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
a) Désignation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi
non vacant. 8^e/2^e 7601

ADOPTE - 130^{ème} annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
b) Désignation d'un professeur d'histoire de la musique à titre temporaire dans un
emploi non vacant 8^e/2^e 7606

ADOPTE - 131^{ème} annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de
prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code
Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée
sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 19 mars 2012.
Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre ff-Président,

P. URBAIN.

M. BARVAIS.

=====